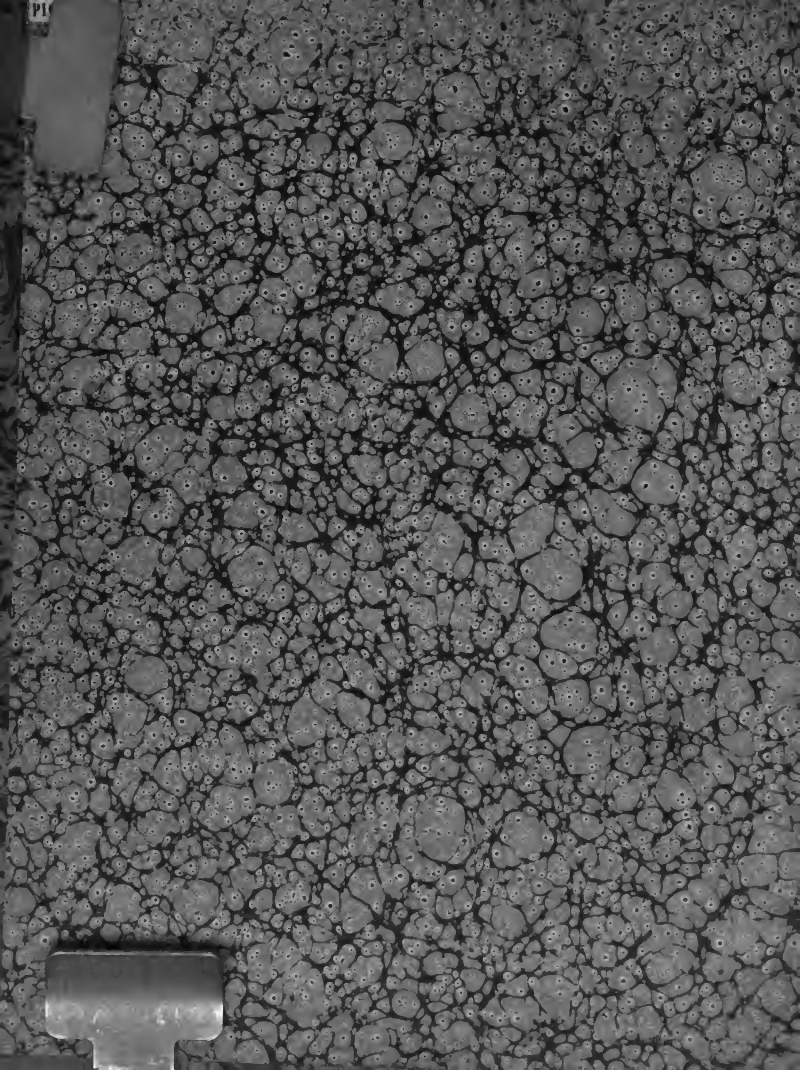
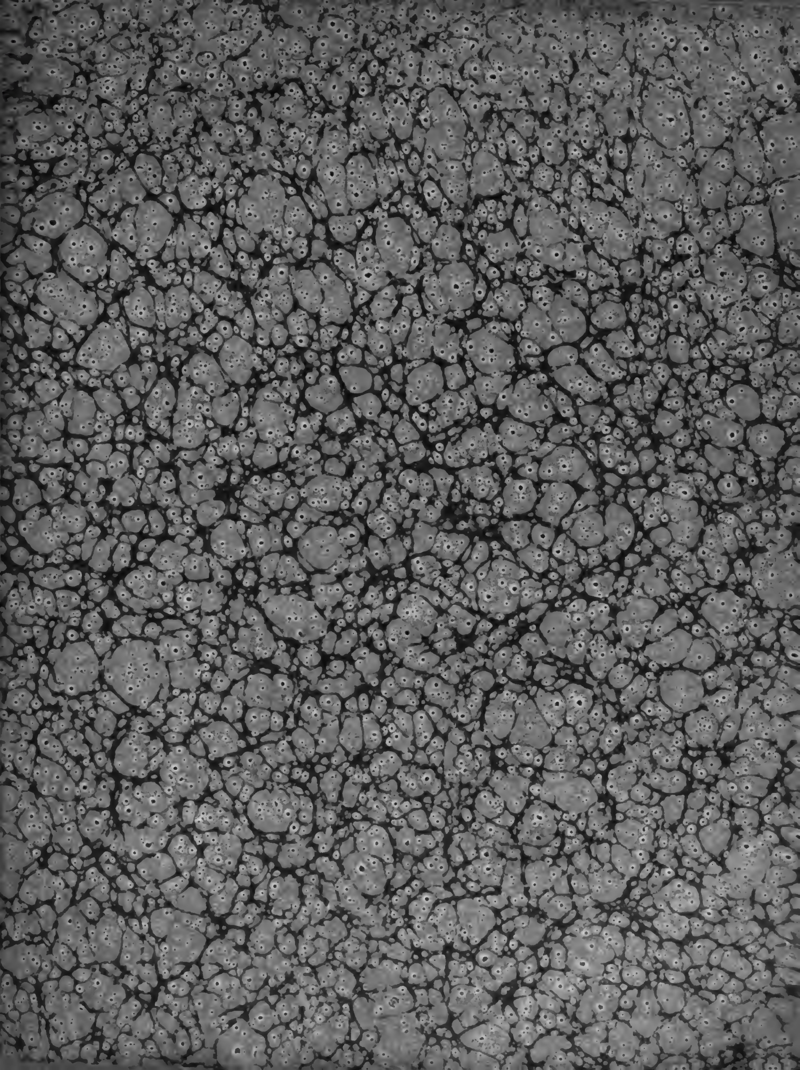






DISSERTATIONS
HISTORIQUES ET CRITIQUES SUR L'ORIGINE DES COMTES DE PROVENCE, DE VENAISSIN, DE FORCALQUIER, ET DES VICOMTES DE MARSEILLE.

Par M. DE RUFFI.



A MARSEILLE,
Chez la Veuve de HENRY BREBION Imprimeur du Roy, de Monſeigneur l'Evêque, du Clergé & de la Ville.

M. DCC. XII.





PREFACE.

QUOIQUE depuis plus d'un siécle divers Historiens ayent écrit sur l'origine, & les actions des premiers Comtes de Provence, ils ont neanmoins laissé encore cette matiere dans une grande confusion. J'avouë sincérement, que ç'auroit été pour moi un travail inutile de la vouloir retoucher, sans avoir découvert de nouvelles piéces. Les titres que j'ay heureusement trouvez, & les sérieuses reflexions que j'ay faites sur tout ce que ces Historiens ont dit des Comtes de Provence, de Venaissin, de Forcalquier, & des Vicomtes de Marseille, ont été les motifs qui m'ont porté à faire ces Dissertations. J'ay emploïé tous mes soins pour découvrir la verité, dans des tems aussi reculés que ceux-là, dont l'Histoire avoit été fort embroüillée par le deffaut des chartres, par les aplications peu justes qu'on a faites de celles qu'on avoit déja, & par la facilité à donner dans les conjectures. Aussi j'ay rejetté constamment les actes, qui pour n'être pas sincéres, n'y ont mis que de la confusion, & je crois de n'en avoir produit que d'incontestables.

Je divise mon recit historique en quatre Dissertations. Dans la premiere je parle des Comtes de Provence de la premiere race, dite des Comtes d'Arles, parce que ces Princes faisoient leur séjour ordinaire dans cette Ville, & qu'ils en portoient quelquefois le titre. C'est là que je prouve que Hugues a été le premier Comte de Provence. Qu'aprés sa mort, Boson qui étoit Gouverneur de ce Païs, n'usurpa point cette Comté sur Conrad Roy de Bourgogne & de Provence, l'aïant euë à titre Beneficiaire de la libéralité de ce Prince. Que Folcoare n'a point

été l'épouſe du Comte Boſon. Que Guillaume mari d'Arſinde a été Comte d'Arles. Que le nom d'Arſinde & celui d'Adélaïs ont été portez par une même perſonne. Que la Comteſſe Arſinde Adélaïs & la Comteſſe Gerberge ſa Bru gouvernérent en chef la Provence pendant la minorité des enfans de Guillaume I I. Que le peu de reflexion que les Hiſtoriens ont fait ſur cette Regence, leur a donné lieu d'admettre par mépriſe, un Guillaume III. pour Comte de la baſſe Provence ou d'Arles, qui n'a été que Comte de la haute Provence ou de Forcalquier. Je remarque encore que Geofroy & Bertrand fils de Guillaume II. ont été par indivis Comtes de la baſſe Provence, & que Gerberge derniere Comteſſe de cette race n'a été apellée Tiburge, que par équivoque.

Je traite dans la ſeconde Diſſertation des Comtes de Venaiſſin, qui juſqu'aujourd'hui ont été confondus avec les Comtes de Forcalquier, & enſuite tirez de leur famille; ce qui doit être également rejetté. Je fais donc voir que Rotbold fils du Comte Boſon a été la ſouche des Comtes de Venaiſſin. Que Guillaume ſon fils n'aïant point eu d'enfans, Eme ſa ſœur recüeillit ſa ſucceſſion, & la tranſporta à Guillaume Taillafer Comte de Toulouſe ſon époux, & que de lui elle paſſa à ſes décendans.

Dans la troiſiéme Diſſertation, je renferme la ſuite des Comtes de la haute Provence ou de Forcalquier; & aprés avoir raporté toutes les opinions de nos Hiſtoriens ſur leur origine, je prouve d'une maniere ſenſible & convaincante, que Guillaume prétendu frere de Boſon, & Rotbold fils de celui-ci, n'ont jamais été Comtes de Forcalquier, & que les Souverains de cet Etat décendent de Guillaume ou Guillaume Bertrand, fils de Guillaume I I. Comte d'Arles. Je découvre auſſi l'équivoque qu'on avoit faite ſur l'épouſe de Guillaume dernier, qu'on diſoit être Marguerite de Bourbon, & je juſtifie que cette Dame fut l'épouſe de Guillaume de Sabran.

Dans la derniere Diſſertation je me ſuis fortement

attaché à l'origine des Vicomtes de Marſeille, & à faire voir qu'il eſt tout à fait impoſſible qu'ils ſoient décendus de Pons prétendu frere ou fils de Boſon Comte de Provence. De-là je paſſe à leurs armoiries, ſans faire mention que de quelques degrez genealogiques, puiſque feu mon Pere & moi en avons amplement parlé dans la premiere & ſeconde édition de l'Hiſtoire de cette Ville.

Comme j'avance de nouvelles opinions, & que je propoſe de nouveaux ſyſtémes hiſtoriques, j'ay été trés-exact à raporter les extraits des principaux actes qui ſervent à les juſtifier, & je renvoïe le Lecteur à d'autres extraits imprimez dans l'Hiſtoire des Comtes de Provence de mon Pere, & dans celle des autres Hiſtoriens de ce Païs. J'oſe eſperer que mon travail ne ſera pas inutile au public, & ſur-tout à ceux qui aiment l'Hiſtoire de nôtre Province, & qui ont déja les autres ouvrages qui traitent de cette matiere; car je pourrois heureuſement leur avoir fourni quelques connoiſſances pour éviter les fautes où ſont peut-être tombez ceux qui ont écrit avant moi. Si j'ai le bonheur de mériter l'aprobation des Curieux, je continuërai à finir la ſeconde édition de l'Hiſtoire que mon Pere a faite des Comtes de Provence, que j'ay beaucoup avancée, où je traiterai plus à fond des Princes dont je parle. Je raporterai encore tout ce que les Comtes de la Maiſon de Barcelone & de celle d'Anjou ont fait de plus memorable en cette Province, à Naples & ailleurs juſqu'en 1481. que la Provence fut unie à la Monarchie Françoiſe; & pour rendre l'ouvrage plus curieux, j'y joindrai les preuves qui feront une Hiſtoire Cartulaire parfaitement ſuivie.

TABLE GENEALOGIQUE

DES COMTES DE PROVENCE.

900.	Hugues.			
949.	Boson Constance.			
968.	Guillaume I Arsinde Adélaïs.	Rotbold Souche des Comtes de Venaissin.		
992.	Guillaume II Gerberge.			
1030.	Guillaume dit Guillaume Bertrand Souche des Comtes de Forcalquier.	Fulco.	Geofroy Etiennete Douce.	Bertrand I Eldeiarde Ebese.
1065.	Bertrand II Mathilde.	Gerberge Gilbert Comte de Rodez.		
1112.	Etiennete Raimond des Baux.	Douce Raimond Berenger Comte de Barcelone.		



PREMIERE DISSERTATION
DE L'ORIGINE
DES COMTES DE PROVENCE.

HUGUES a été le premier Comte de Provence. Tous ceux qui auparavant avoient eu quelque authorité sur ce Païs avec le titre de Duc, de Marquis ou de Comte, n'étoient que des Gouverneurs. Il étoit fils de Thibault, qui avoit aussi gouverné la Provence, & de Berthe fille de Lotaire Roy de Lorraine. Loüis Boson Roy de Provence, ayant été obligé de passer en Italie, donna le Gouvernement de ce Roïaume au Comte Hugues son cousin. Celui-ci sçût si bien profiter de la disgrace de son Prince, qu'on avoit privé de la vûë, qu'il pensa deslors à s'établir dans son Gouvernement. En effet dès la mort du malheureux Loüis Boson survenuë l'an 924. il usurpa ce Roïaume sur Charles Constantin son fils, & ne lui fit part que de la ville de Vienne. Cet usurpateur ne prit

I.
900.
924.

pas pourtant le titre de Roy, mais ſeulement celui de Duc, de Comte ou de Marquis. La qualité de Roy qu'il porta dans la ſuite ne fut que par raport au Royaume d'Italie. Cela eſt ſi vrai que Ducheſne dit que Thibaud eſt qualifié dans une ancienne Chartre Pere de Hugues Duc de Provence & Roy d'Italie. Auſſi Luitprand, Leon d'Oſtie & Sigebert ne l'apellent que Comte de Provence ou Comte des Provençaux, lorſqu'il paſſa en Italie pour en prendre poſſeſſion.

Ducheſ. hiſt. des Rois de Bourg. l. 2. ch. 14.
Luit. l. 3. ch. 4.
Leo. d'Oſt. l. 1. ch. 64.

II. Hugues s'étant revêtu de la depoüille de Loüis Boſon, & ſe voyant paiſible poſſeſſeur de cet Etat, les Italiens ne tarderent pas de lui offrir leur Royaume: l'indignation qu'ils avoient conçûë contre Rodolphe II. Roy de la Bourgogne Tranſjurane, qui poſſédoit pour lors l'Italie, fit qu'avec le conſentement du Pape, ils deputérent vers lui Lambert Archevêque de Milan, pour le prier d'aller prendre poſſeſſion de leur Païs. Hugues ſans balancer plus long-tems crût qu'il ne devoit pas perdre une ſi belle ocaſion d'aquerir un Royaume. C'eſt pourquoi aprés avoir mis ordre aux affaires de Provence, & établi Gouverneur Boſon mari de Berthe ſa niéce, il paſſa en Italie avec de bonnes troupes, obligea Rodolphe de ſe retirer, & par ſa fuite il ſe fit couronner à Milan l'an 925. au raport de Rheginon & d'Onuphre, ou l'année ſuivante comme dit Sigonius. Mais à quelque tems de là Hugues étant entré en défiance contre Lambert ſon frere uterin

925.
926

Marquis de Toſcane, il le fit arrêter priſonnier, lui fit perdre la veüe, & mit en ſa place Boſon ſon autre frere. Les Italiens outrés du mauvais traitement qu'il avoit fait à Lambert, envoïérent prier Rodolphe de retourner en Italie. Hugues en fut ſi fort effraïé, que pour l'arrêter il lui propoſa d'échanger la Provence pour l'Italie. La propoſition acceptée, il fut convenu que Rodolphe cederoit à Hugues ſes droits ſur le Roïaume d'Italie, & que Hugues ſe départiroit en faveur de Rodolphe de tout ce qu'il poſſédoit dans la Breſſe, le Bugei, le Charrolois, le Dauphiné & la Savoye, excepté la Provence ou la Comté d'Arles, ſa vie durant. Par cette ceſſion le Roïaume de Provence paſſa dans la maiſon des Rois de la haute Bourgogne.

Cet accord enfla tellement le cœur à Hugues, qu'il crut que rien ne pouvoit plus lui faire obſtacle. Néanmoins ſon humeur violente irrita ſi fort les Italiens, qu'ils firent tout leur poſſible pour le détrôner. Beranger fils d'Adalbert Marquis d'Ivrée aïant apris ce deſſein, paſſa inceſſamment d'Allemagne en Italie. A ſon aproche les Italiens le reconnurent pour leur Roy. Hugues ſurpris de ce changement, & ſe voïant abandonné de ceux qui l'avoient apellé, ſe retira en Provence l'an 946. pour lever des Troupes, dans la reſolution de retourner en Italie, & de s'y rétablir. En effet, aïant trouvé que Boſon mari de Berthe ſa niéce étoit mort, on dit qu'il en établit III.

949.

un autre qui portoit auſſi le nom de Boſon. Raimond Comte de Toulouſe ne manqua pas de ſe rendre auprés de Hugues, & moïennant mille mines qu'il reçut de lui, il s'engagea à le ſecourir. Comme Hugues ſe preparoit à executer ſon deſſein, il mourut, aïant laiſſé à Berthe ſa niéce toutes ſes richeſſes. C'eſt ainſi que Luitprand qui vivoit en ce temps-là raporte ſa mort. La Cronique de la Novalaiſe dit qu'il mourut d'un coup de foudre. Hugues fut marié diverſes fois, & laiſſa pluſieurs enfans; mais aucun ne lui ſucceda à la Comté de Provence, à cauſe de la ceſſion qu'il en avoit faite à Rodolphe Roy de Bourgogne.

IV. Aprés ſa mort Berthe ſa niéce ſe remaria à Raimond Comte de Toulouſe, apellé en ce tems-là Marquis de Gothie. Les Hiſtoriens n'ont pas été dans un petit embarras ſur l'origine de Boſon Gouverneur de Provence ſon premier époux, & ſur ſes décendans. On voit un Boſon avec la qualité de Comte dans un acte du Comte Hugues de l'an 912. raporté par Chorier dans l'Etat Politique du Dauphiné, Tome 2. p. 147. *Signum Hugonis incliti Ducis & Marchionis. S. boſonis Comitis. S. Adalelmi Comitis, S. Boſoni filii ejus.* Mais on ne ſçait pas s'il eſt celui dont nous parlons, ou s'il ſeroit le frere de Hugues. Quelques-uns ont crû que Boſon mari de Berthe étoit fils de Conrad Roy de Bourgogne, & les

autres, qu'il étoit frere ou fils de Rodolphe aussi Roy de Bourgogne, qui eut dans la suite le Roïaume de France, & que de son épouse il eut aussi un fils apellé Boson duquel sont décendus les Comtes de Provence, de la race d'Arles. Duchesne a extrémement varié là-dessus. En la page 145. & 239. il dit qu'il est croïable, que les Comtes hereditaires d'Arles ou de Provence sont décendus du mariage de Berthe avec Boson, ou avec le Comte de Toulouse, & en la page 626. il dit positivement qu'un des enfans de Raimond & de Berthe rentra dans le Gouvernement de Provence, & qu'il le rendit hereditaire à sa posterité. Meseray s'est expliqué avec plus de certitude, aïant avancé en termes exprés que Boson frere du Roy Rodolphe mourut sans enfans l'an 935. Cette derniere opinion me paroît la plus probable, puisque Berthe dans la donation qu'elle fit l'an 961. au Monastere de Montmajour ne nomme que Raimond, qu'elle eut du Comte de Toulouse. *Ego in Dei nomine* BERTHA *Comitissa cogito de anima mea & Senioris mei* RAIMUNDI *& Filii mei* RAIMUNDI *dono res proprietatis meæ, Sancto Petro monasterii Insulæ Montis-majoris, quæ mihi legibus obvenerunt ex parte avunculi mei* UBONIS *Regis in regno Gociæ in Comitatu Sustantionensi dono villam indominicatam &c. etiam dono vobis in regno Provinciæ in Comitatu Eruliense curtem unam &c. factæ*

Duchesf. hist. des Rois de Bourgogne.

ſunt hæ donationes IV. *Martii anno* VI. *regnante Lotario Rege.*

V. Dans le tems que Hugues mourut, on voit un autre Boſon Comte de Provence. Aparanment c'eſt le même qu'il établit pour Gouverneur aprés ſon retour d'Italie. Quoi qu'il en ſoit on veut, que ce Boſon rendit ſon Gouvernement hereditaire, & qu'il ſe fit Souverain de ce Païs, à la faveur de l'éloignement de Conrard Roy de Bourgogne & de Provence, qui, ſelon Ducheſne, étoit encore detenu en priſon par l'Empereur Othon, & qui ne fut mis en liberté par ce Prince que l'an 950. qu'il eut épouſé Adélaïs ſa ſœur. Mais nous avons des preuves inſérées dans la Bibliotheque Sebuſiene, qui nous aſſurent que Conrad étoit ſorti de priſon quelques années auparavant, puiſque l'an 944. étant en Dauphiné il termina un differend en faveur de l'Abaïe de Cluni. Ce qui me fait croire qu'aprés la mort de Hugues, Conrad confirma Boſon dans ſon Gouvernement, & que celui-ci étant decedé dans la ſuite, il en inveſtit Guillaume & Rotbold ſes fils. Une chartre de Guillaume I. tirée des Archives de St. Victor de Marſeille, & la donation de Pertuis faite à Montmajour par Rotbold ſon frere le témoignent aſſez. *Præſentes & futuri cognoſcant, quid credere debeant, vel quid refutare. Igitur gens pagana* (c'étoient les Sarrazins) *fuiſſet è finibus ſuis videlicet de Fraxineto expulſa, & terra Tolonenſis cepiſſet veſtiri & à cultoribus*

Bouche tom. 2. p. 34.

p. 160.

p. 239.

coli, unusquisque secundum propriam virtutem rapiebat terram, transgrediens terminos ad suam possessionem. Quapropter illi qui potentiores videbantur esse altercatione facta inpingebant se ad invicem, rapientes terram ad posse, videlicet Vuillelmus Vicecomes & Pontius de Fossis, qui Pontius pergens ad Comitem (c'étoit Guillaume I.) *dixit ei* DOMINE COMES, *ecce terra soluta à vinculo paganæ gentis, tradita est in manu tua* DONATIONE REGIS. C'étoit Conrad Roy de Bourgogne & de Provence. *Ideo rogamus ut pergas illuc & mittas terminos inter oppida & castra, & terram sanctuariam, nam tuæ potestatis est eam terminare, vel unicuique distribuere, quantum tibi placitum fuerit. Quod ille ut audivit concessit, & continuo accedit in suis equis, perexit, cumque fuisset infra fines Cathedræ villæ, cepit inquirere nomina montium & concava vallium, & aquarum & fontium, quæ cum audisset misit terminos in terra sanctuaria.*

Ego in Christi nomine ROTBALDUS *Comes & Conjux mea* ERMENGARDA *&c. cedimus ad Monasterium Montismajoris &c. Villam quæ nuncupatur Pertusus, quæ sita est in regno Provinciæ in Pago Aquense &c. quæ mihi* EX PRÆCEPTO REGIS *legibus obvenit anno* M. II. Ces mots DONATIONE REGIS de la premiere de ces chartres, & EX PRÆCEPTO REGIS de la seconde sont assez clairs pour nous faire com-

prendre. qu'ils tenoient leurs Etats de la liberalité des Rois de Bourgogne & de Provence, & non point par usurpation. Ce sentiment est conforme à celui du P. Pagi, lequel parlant de Guillaume I. s'énonce en ces termes. *Fraxinetum hoc tempore à Vuillelmo Comite Provinciæ* BENEFICIARIO *Conradi Burgundiæ Transjuranæ ac regni Arelatensis Regis expugnatum.* Aparanment cette investiture fut donnée à Titre Beneficiaire, c'est-à-dire à vie, & sous l'hommage. Dans la suite les Comtes de Provence devinrent insensiblement proprietaires, soit par l'éloignement des Rois de Bourgogne, par la nonchalance de Rodolphe le lâche, soit par les excommunications des Empereurs.

Pag. sur les ann. de Baron. en l'an 972.

V I. L'origine de Boson est si cachée, qu'il est impossible d'en pouvoir parler avec certitude. La longueur du tems, l'ignorance des siécles passés, & les diverses revolutions arrivées en Provence nous l'ont sans doute dérobée. Il y a verirablement un acte où le Comte Boson se dit fils de Rotbold. Toutefois les contradictions qui se rencontrent à la datte & au Regne, & quelques autres circonstances qu'on ne peut concilier avec la verité de l'Histoire, ne permettent pas qu'on y fasse aucune attention. Je ne sçai si nôtre Boson est le même que celui, qui avec le Comte Adalelme son pere fut present l'an 912. à l'acte du Comte Hugues, dont j'ay parlé ci-dessus. Quoiqu'il en soit, il nous est indifferent que Boson

fut fils de Rotbold, du Comte Adalelme, ou de Boſon & de Berthe, puiſqu'il eſt trés-sûr qu'alors & durant toute la vie de Hugues, les Comtes de Provence n'étoient que des Gouverneurs.

VII. La premiere connoiſſance que nous avons du Comte Boſon, eſt tirée de l'échange de l'Iſle de Montmaiour, que la pieuſe Tucinde fit l'an 949. avec l'Evêque de Frejus & le Prevôt d'Arles, qu'il authoriſa de ſa preſence. Je ne raporte pas ici la preuve, puiſqu'elle eſt inſerée dans le ſecond tome de l'Hiſtoire de Provence par Bouche p. 35. Dans la ſuite & en l'an 961. Boſon, Conſtance ſon épouſe, & les Comtes Guillaume & Rotbold leurs fils ſouſcrivirent la donation d'une Proprieté au terroir d'Anſoüis, qu'un pieux perſonage apellé Gence fit à Montmajour, & qu'il avoit eüe du Comte Boſon & de ſa premiere épouſe, à laquelle furent preſents un autre Boſon & Folcoare. *Ego Gencius & uxor ſua Aiburga dono locum Deo, Sanctæ Mariæ & Sancti Petri de Montemajore ſito pro* SENIORE MEO BOSONE ET UXOR SUA QUONDAM, *qui mihi ipſam terram donaverunt, propterea cedo ad prædictum cænobium rebus proprietatis meæ, qui nobis per donationem legibus obvenit, quæ eſt in Pago Aquenſe ſuperiore à caſtrum quæ dicitur Anſoyſe, hoc eſt manſo uno cum omnibus appendiciis ſuis. Facta donatio iſta in Arelate Civitate publice in menſe Maio anno* XXIV. *Regnante Conrado Rege Ala-*

949.

manorum seu PROVINCIARUM, *Gencius & uxor sua Ayburga qui hanc cartam scribere & firmare rogaverunt manus illorum firmaverunt.* BOSO COMES ET UXOR SUA CONSTANTIA *firmaverunt* ILLORUM FILII SIMILITER WILLELMUS COMES, ROTBALDUS COMES. *Poncius Juvenis fir. Berengarius Judex fir. Varbidus Judex fir. Item* BOSO *fir. Ingilranus fir. Dodo fir.* FULCOARA *fir. Fulcardus. Imperante odilone rogatus scripsit.* Cette chartre nous découvre trois points d'Histoire assez remarquables. Le premier, que le Comte Boson avoit été marié en premiere nôce, *& uxor sua quondam*; l'autre, que Constance fut sa seconde épouse; & le dernier, que Boson & Folcoare sont tout à fait differens du Comte Boson & de Constance, puisque ces quatre personnes sont distinguées dans cet acte les unes des autres. Saxi dans son Pontificat d'Arles p. 193. a été le premier à dire, que l'épouse du Comte Boson étoit apellée Folcoare, sur le fondement d'un échange passé l'an 967. entre un nommé Boson & Ithier Archevêque d'Arles, dans lequel neanmoins ce Boson & Folcoare son épouse ne prennent aucune qualité. *Ego* BOSO *& conjux mea* FOLCOARA *commutamus ad Ecclesiam Sancti Stephani Sedis Arelatensium, & ad Dominum scilicet Iterium Archiepiscopum aliquas res, quæ mihi* BOSONI, *ex parte conjugis meæ*

FOLCOARÆ *& ei ex progenie parentum suorum legibus obvenit, in Comitatu Avenionense. Acta ista in Arelate anno* XXX. *Regnante Conrado Rege Alamanorum seu* PROVINCIARUM. *Signum* BOSONIS *& uxore sua* FULCOARA. *Signum Vvantelmi, Signum Ranulfi.* Auſſi les Auteurs de la Gaule Chrétienne parlant de cet échange dans la cronologie des Archevêques d'Arles, n'ont eu garde de donner à ce Boſon la qualité de Comte. Ce défaut de qualification paroît encore dans un acte de donation, qu'il fit avec Folcoare ſon épouſe l'an 971. en faveur de l'Abaïe de Montmajour, des Egliſes de St. Vincent, de St. Jean & de St. Julien d'Olieres. *Ego* BOSO *& uxor mea* FOLCOARA &c. *cedimus in monasterio Montismajoris res quasdam, quæ nobis ex progenie parentum nostrorum obvenerunt in comitatu Arelatensi, in termino in villa Uliera Ecclesias sancti Vincentii, sancti Juliani & sancti Joannis. Acta in monasterio Montemajore anno* DCCCCLXXI. II. *Idus Maii anno* XXXII. *Regnante Conrado Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ. *Sig.* BOSO *& uxor sua* FOLCOARA. *Pontius Juvenis firmavit.*

Cet acte eſt le même que Bouche raporte en la p. 55 de ſon ſecond tome de l'hiſtoire de Provence, où la qualité de Comte eſt donnée à ce Boſon, quoiqu'elle ne ſoit pas à l'original. Il eſt à croire que cet Auteur s'eſt fié trop aveuglement à un extrait de cette Chartre, qui lui fut communiqué,

dit-il, par un de ses amis, qui sans doute ne l'avoit pas eu de bonne part. Il est néanmoins trés-important que le lecteur soit averti de cette addition, qui altere la verité de l'histoire, & qui a fait errer ceux qui ont écrit aprés Bouche sur un semblable sujet. Il n'en est pas pourtant arrivé de même à Dom Claude Chantelou. Ce curieux Benedictin aïant foüillé dans les Archives de Montmajour, a com-
P. 49. posé l'histoire de cette Abaïe , où il a inseré cet acte, sans que le titre de Comte soit donné à Boson mari de Folcoare. Ce même Boson au raport de Mrs. de Sainte Marthe donna encore environ l'an 975. à Ithier Archevêque d'Arles des domaines situés dans Avignon, auquel tems le Comte Boson étoit decedé, puisque Guillaume I. son fils regnoit en Provence depuis l'an 968, trois ans avant que Boson & Folcoare eussent donné les Eglises d'Olieres à Montmajour. L'identité du nom de Boson, & le tems où l'un & l'autre vivoient, ont donné lieu à Saxi de confondre Boson mari de Folcoare avec le Comte Boson mari de Constance. Mon pere avoit aussi tenu cette opinion dans l'histoire des Comtes de Provence pages 32. & 51. & s'étoit même apuïé sur une certaine donation de Gulllaume I. de l'an 980, que les curieux ne reçoivent point, par les reflexions qui naissent naturellement de la lecture de cette Chartre, & par les raisons qu'en
17. Mai. donnent les Bollandistes dans la vie de St. Tropés. Tout cela est dont plus que suffisant pour nous

faire comprendre, que la seconde épouse du Comte Boson étoit apellée Constance, & non point Folcoare, de laquelle il eut deux fils Guillaume & Rotbold. Le premier fut Comte de Provence, & l'autre fut Comte de Venaissin, comme nous verrons cy-dessous. Boson mourut avant l'an 968, puisque nous voïons que Guillaume son fils regnoit en Provence la même année.

Guillaume I. étoit Comte de Provence l'an 968. VIII.
la preuve est tirée d'une chartre de S. Victor, qui 968.
nous aprend qu'en cette année là, il tint à Arles une celebre Assemblée où assistérent quantité de Seigneurs & de Juges. *Notitia guirpitionis & deffinitionis, in Arelate Civitate publicè antè Domino* WILLELMO *Illustrissimo Comite & ante Vassos Domineos tam Romanos quam Salicos, una cum plurimarum personarum diversis legibus viventibus. Sunt nomina eorum, id est Berengarius Judices, & Archimbertus &c. & aliis pluribus bonis hominibus. Facta notitia ista* XIII. *Kalendas Septembris anno* XXXI. *Regnante Conrado Rege Alamanorum &* PROVINCIARUM.

Ce Prince fut pieux, genéreux & magnanime. IX.
Il défit les Sarrazins du Fraxinet, qui auparavant avoient ruïné la ville de Frejus, & fait souffrir beaucoup de maux à cette contrée. Cette défaite au raport de Glaber, arriva peu avant la mort 972.
de l'Empereur Othon I. dit le Grand, qui selon la commune opinion mourut le 7. de May de l'an

973. Bouche & Gaufridi l'ont fixée l'an 980, trois avant la mort d'Othon II. Toutefois le surnom de *Grand*, que Glaber donne à cet Empereur, nous fait assez connoître qu'il a voulu parler d'Othon I. & non point d'Othon II. son Fils, qui n'a jamais été surnommé *le Grand*. Le témoignage de cet Historien est si précis, qu'il ne laisse aucun doute au Lecteur. *Qui paulo post in eodem Fraxineto, ob exercitu* GUILELMI *Ducis Arelatensis, omnes ad intercionem deleti sunt, & paulò post* OTHO MAGNUS OBIIT.

X. La pieté de Guillaume paroît par les donations, qu'il fit aux principales Maisons Religieuses de Provence, & entre autres à l'Abaïe de Montmajour, à laquelle il donna conjointement avec Arsinde son épouse la ville de Pertuis, qui l'avoit euë de l'Evêque Ingilran & de son frere Nevelon, *Sacrosanctæ Dei Ecclesiæ, quæ constructa esse videtur in honore Sanctæ Dei genitricis Mariæ, Sanctique Petri Apostolorum Principis, videlicet cenobio Montemajore; igitur* VVILLELMUS *Comes & conjux mea* ARSINDA *cedimus; res quæ sunt in Regno Provinciæ in Pago Aquensi Villam, quæ dicitur* PERTUSUM, *quidquid ad hanc villam pertinere dignoscitur &c. quæ mihi ex donatione Ingilrani Episcopi & fratris sui Novelongi legibus obvenit. Facta cartula ista in mense Junii Regnante Conrado Rege anno* XLII. VVILLELMUS *inclitus Comes & uxor sua* ARSINDIS, *qui hanc*

donationis chartam fieri jusserunt. Cet acte fut fait l'an XLII, du Regne de Conrad qui tombe en l'an 979, & non point XIII. qui répond à l'an 950. comme Bouche & Gaufridi l'ont avancé. Ce qui les a obligé à dire que ce Guillaume mari d'Arsinde étoit Comte de Forcalquier, & qu'il ne laissa point d'enfans. Mais nous verrons bien-tôt que ce Prince portoit la qualité de *Marquis de la Province d'Arles* (titre qui ne convenoit pas aux Comtes de Forcalquier) & que Geofroy Comte d'Arles aïant usurpé la ville de Pertuis sur cette Abaïe, il voulut à la requisition de Bertrand son frere, la restituer à cette Maison, à qui Guillaume leur aïeul en avoit fait present.

Bouche tom. 2. p. 49.

XI.

Deux ans aprés que Guillaume eut donné la ville de Pertuis à Montmajour, il alla tenir ses Plaids generaux à Manosque. Ce fut en cette assemblée & en presence de ce Prince, que l'Evêque Rodulphe & un Seigneur apellé Imon restituerent à l'Abaïe Saint Victor la troisiéme partie de la Camargue. *Notitia deffinitionis vel guirpitionis, in quorum præsentia in placito generale*, VVILLELMO *Comite, in* MANOASCA *venit Episcopus Pontius Massiliensis, & Abbas Sancti Victoris Adalardus reclamaverunt se de Rodulpho Episcopo, & de Imone, qui ipsam terram tenent Camaricas &c. Facta notitia ista in villa* MANOASCA IV. *nonas Januarii anno*

981. XLII. *Regnante Conrado Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ.

XII. Ce Prince étoit si fort attaché à l'Ordre de Saint Benoît, qu'aprés avoir fait du bien aux Abaïes de Montmajour & de Saint Victor, il voulut encore laisser des marques de sa pieuse liberalité à celle de Saint André lez-Avignon. On lit dans des Memoires manuscrits du sçavant Dom Polycarpe de la Riviere Chartreux, une chartre tirée du cartulaire de cette maison, page 34. où il paroît que Guillaume & Adélaïs son épouse
986. lui firent present entre autres choses du Lac Boulbon, & d'un bras du Rhône apellé Mairanicis avec le droit de Pêche. *Ego* VVILLELMUS *Comes inclitus Marchio, & uxor mea* ADALAIX *Comitissa donamus monasterio S. Andreæ in comitatu Avenionense, Lacum Bulbonum, & brachium Mairanicarum, ut Monachi de ipsa piscatione, & de terra, & de aqua quidquid voluerint, faciant ad opus sui monasterii. Signum* VVILLELMI *Incliti Marchionis, & uxoris suæ* ADALAIX *Comitissæ. Actum publicè in manus Domini Gisonis Abbatis apud Avenicam civitatem. anno* VCCCCLXXXVI. *Indict.* XIV.

XIII. Guillaume mourut l'an 992. & fut enterré à
992. Sarrian dans la Comté de Venaissin. Il eut pour épouse Arsinde autrement apellée Adélaïs. Cette diversité de nom a tellement confondu les historiens, qu'ils ont crû qu'il y avoit eu deux

Guillaumes, dont l'un, qui ſelon eux étoit frere de Boſon & Comte de Forcalquier avoit épouſé Arſinde, de laquelle il n'eut point d'enfans, & l'autre qui étoit fils de Boſon & Comte de Provence avoit épouſé Adélaïs. Il y en a qui ont voulu que celui-ci ait été marié deux fois, qu'à la premiere il ait épouſé Arſinde, & à la ſeconde Adélaïs. Je me ſerois rangé de cette derniere opinion, & je l'aurois ſuivie d'autant plus volontiers, qu'elle vient de mon Pere. Toutefois aprés avoir réfléchi ſur les donations que Guillaume & Arſinde firent l'an 970, & 979. à Hugues Blavie, & principalement ſur celle de la Propriété ou *Condamine*, ſituée au Terroir de Rubinien, dans un lieu apellé Laurade, que Hugues Blavie donna enſuite à l'Abaïe de Saint Victor, auſſi-bien que ſur la reſtitution de cette Condamine, que Geofroy Comte de Provence en fit l'an 1057. en faveur de ce monaſtere, ſur lequel il l'avoit uſurpée ; il paroît que le nom d'Arſinde & celui d'Adélaïs ont été portés par une même perſonne, puiſque dans ce dernier acte le Comte Geofroy apelle le Comte Guillaume ſon ayeul, & la Comteſſe Adélaïs ſon ayeule, quoique dans la donation faite à Hugues Blavie, l'épouſe du Comte Guillaume ſoit nommée Arſinde. Ce point d'Hiſtoire eſt ſi important, qu'il merite de n'être pas paſſé ſans preuves.

DILECTO ATQUE AMABILE UGONE BLAVIA.

Ego in Dei nomine VVILLELMUS *Comes Provinciæ & conjux mea* ARSINDIS *donamus vobis, aliquid de proprietate mea, in Comitatu Forojuliense in loco Ravanarias &c. & in Comitatu Sistarico, in villa Marsosto &c. & in villa Fonteiana in mense Aprilis anno* XXXII. *Regnante Conrado Rege.*

DILECTO ATQUE AMABILE MIHI UGONE. *Ego in Dei nomine* VVILLELMUS MARCHIUS ARELATENSE PROVINCIÆ *cedo tibi, aliquid de proprietate mea in Comitatu Avenionense in* AGRO RUPIANO, *in loco qui nominant à* LAURATA, *ibique dono tibi de terra culta & inculta* CONDAMINA UNA. *Facta donatio ista in Arelate civitate publicè* XV. *Calendas Maii anno* XLII. *Regnante Conrado Rege.* VVILLELMUS, *qui hanc cartulam scribere rogavit, firmavit. Signum* ARSINDA *Comitissa firmavit.*

Ego GAUFREDUS *Marchio sive Comes Provinciæ, & uxor mea* STEPHANIA *& filius meus* BERTRANNUS *reddimus Sancto Victori terram, quæ est in* RUBINIANO UNAM CONDAMINAM, *quam dedit* AVUS MEUS VVILLELMUS MARCHIO SIVE COMES PROVINCIÆ, ET AVIA MEA ADALAX COMITISSA, CUIDAM HOMINI VIDELICET BLAVIÆ, *& ipse Hugo sicut acquisivit eam, ad propriam alodem de supradicto avo meo & avia mea tradidit eam Sancto Victori. Ipsa vero terra plantata est in loco, qui vocatur*

RUBINIANO *confrontat cum via publica, quæ vadit de Tarascone ad* LAURATA. *anno* M LVII.

Sur cette connexité des chartres, il est vrai de dire que le nom d'Arsinde & celui d'Adélaïs ont été portés par une même personne, selon l'usage de ce tems-là. Nous verrons ci-aprés que l'épouse du Comte Geofroy avoit porté les noms d'Etiennete Douce, tantôt separément, & tantôt conjointement. Nous verrons encore qu'un Comte de Forcalquier étoit apellé quelquefois Guillaume, & quelquefois Bertrand, mais plus souvent Bertrand que Guillaume. Guillaume eut doncques pour épouse Arsinde Adélaïs des Comtes d'Anjou, surnommée Blanche dans une Epître de Benoît VIII. d'environ l'an 1024. raportée par Duchesne dans le quatriéme tome de la Conpilation des Historiens de France. *Omni etiam reverentia & veneratione dignissimæ Domnæ* ADELEIDI *Comitissæ cognomento* BLANCHE, *nuruique ejus Domnæ* GERBERGÆ *Comitissæ*, dit la chartre. XIV.

Guillaume laissa un fils qui porta le même nom que lui, & qui lui succeda à la Comté de Provence, & trois filles, Constance épouse de Robert Roy de France, Hermengarde de Robert II. Comte d'Auvergne, & Adalmodie qui épousa Boson II. Comte de la Marche, & ensuite Guillaume Duc de Guienne, & non point Raimond Berenger Comte de Barcelone, pere de Raimond Berenger I. Comte de Provence, XV.

comme Bouche l'a insinüé dans son second tome page 50. Une chartre de l'an 1070. tirée des Archives de Barcelone, nous prouve sans contredit qu'Adalmodie épouse de Raimond Berenger n'étoit point de la famille de Provence, & qu'elle étoit fille de la Comtesse Amelie. Voici les paroles qui en font toute la preuve. *In Dei nomine Raingardis Comitissa filia, quæ fui* AMELIÆ *Comitissæ venditrix sum vobis Domno Raimundo Comiti Barcheonensi, &* ALMODI *Comitissæ conjugi vestræ* SORORI MEÆ, *& filio vestro Raimundo Berengarii. Facta anno* XI. *Regni Philippi Regis.*

XVI. 993. 1018. Guillaume II. succeda aux Etas de son Pere dés l'an 993. & mourut dans l'année 1018, aprés avoir fait une donation à l'Abaïe de Saint André lez-Avignon. *Ego* VVILLELMUS *Comes & uxor mea* GISBERGA *donamus monasterio S. Andreæ, & S. Martini, atque S. Michaëlis, quod est fundatum super fluvium Rhodani, hæc est in Comitatu Sistarico in monte qui dicitur Lura, locum Sti. Donati. Facta in monasterio Sancti Andreæ anno Dominicæ Incarnationis* MXVIII. *Signum* VVILLELMI *Comitis & uxoris ejus* GISBERGÆ *manus illorum fir.* JOFREDUS *Comes fir.* BERTRANNUS *Comes fir.* (c'étoient deux fils de Guillaume II.) *Arnulfus scripsit.* On avoit crû que ce Prince n'avoit laissé que trois fils, & on s'étoit apuïé sur une chartre de Saint Victor de la même année 1018, qui ne mentionne que

Mem. du P. la Riviere. Cartul de S. André. p. 41.

Guillaume, Fulco & Geofroy. Toutefois une autre chartre de l'an 1019. tirée aussi de Saint André lez-Avignon en nomme encore un autre apellé Bertrand.

Ego ADALAX *Illustrissima Comitissa mater* VUILLELMI *quondam Provinciæ Comitis, & ego* GEREBERGA *æque Comitissa ejusdem Principis olim uxor, una cum consensu optimatumque nostrorum, pro remedio animæ ejusdem Principis, facimus donationem Sancto Victori de villa quadam, quæ vocatur septem fontes, quæ sita est in Pago Provinciæ in comitatu Regensi. Facta donatio hæc anno* M XVIII. *Regnante Rodulpho Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ. *Ego* ADALAX. *Ego* GISBERGA *una cum filiis, & nepotibus illam donationem firmavimus.* WILLELMUS *filius* WILLELMI *Comitis*, FULCO *frat. ejus.* GOFREDUS *frat. ejus.*

Anno ab Incarnatione Domini nostri Jesu Christi M XIX. *Ego* GISBERGA *Comitissa una cum filiis meis* WILLELMO, FULCONE, BERTRANNO, GAVFREDO *donamus monasterio S. Andreæ Montis Andaoni Abbati, & Monachis quandam planitiem territorii &c. est autem istud territorium ad radicem montium ipsius monasterii.* Ces quatre freres demeurerent durant leur bas âge sous la regence de Gerberge leur mere, & d'Adélaïs leur ayeule. Mem du P. la Riviere. Cartul. de S. André. p. 32.

XVII. Pendant que ces Princesses gouvernoient la Provence, Benoît VIII. à la requisition de Robert

Roy de France, les exhorta environ l'an 1024, de défendre l'Abaïe de Cluni contre quelques Seigneurs qui lui usurpoient ses revenus. Cette Bulle que j'ay citée ci-devant est une assez forte preuve pour nous faire connoître, que si la Provence eût été regie par un Comte apellé Guillaume troisiéme, depuis l'an 1018 jusqu'en 1033, ou plus bas qu'il deceda, comme disent nos Historiens, le Pape se seroit adressé à lui, & nullement à ces Princesses. Mais d'ailleurs ce qui rend la preuve incontestable, c'est qu'on ne trouve point que ce Prince ait gouverné la Provence durant cet intervale. Ainsi il est trés-sûr que depuis la mort de Guillaume II. jusqu'environ l'an 1030, la Provence a été regie par Adélaïs & Gerberge. Cete regence de quelques années détruit absolument l'opinion de ceux, qui admettent pendant ce tems-là un Guillaume III. pour Comte de Provence fils de Guillaume II, qui n'a été que Comte de Forcalquier, comme nous verrons bien-tôt, & encore plus à fonds lorsque nous parlerons de ces Comtes. Adélaïs parvint à une grande vieillesse. Elle vivoit encore l'an 1024, & selon la remarque d'un Moine de St. André lez-Avignon, qui vivoit alors, inserée dans les Annales Benedictines, elle mourut l'an 1026. La mort de Gerberge m'est inconnuë, n'aïant pû l'aprendre nulle part.

Mabil. tom. 4. 1026.

XVIII. Les enfans de Guillaume II. étant venus dans leur majorité, où aprés la mort de leur mere &

de leur ayeule reciieillirent l'heritage de leur pere. Guillaume l'aîné des freres eut la haute Provence, c'est-à-dire, la partie de la Province qui s'étend depuis la Durance & le Verdon au midy & levant, jusqu'au Dauphiné, qui dans la suite porta le nom de Comté de Forcalquier. Ce domaine étoit limité au couchant par la Comté de Venaissin, qui apartenoit aux décendans de Rotbold fils puisné de Boson. Geofroy & Bertrand furent par indivis Comtes de la basse Provence, c'est-à-dire, de toute cette partie qui est au de-ça de la Durance & du Verdon vers la mer. Ce partage ne fut pas si regulier, qu'il n'y eut des domaines enclavés dans les Etas des uns & des autres. Nous verrons maintenant par dix-sept chartres de ces deux Princes, & par celles de Guillaume leur frere aîné, que l'Etat de Forcalquier commença en ce tems cy, & que cette division ne peut pas avoir pris sa source des enfans de Boson, comme on l'avoit écrit jusqu'aujourd'hui. Fulco second fils de Guillaume II. n'eut aucune part dans la Provence. Il est croïable qu'il mourut jeune, puisque nous ne le voïons paroître en aucun endroit.

XIX.

Geofroy & Bertrand I. possederent donc conjointement la Comté de Provence, & contracterent toûjours ensemble durant tout le cours de leur vie, en sorte qu'on ne trouve aucun de leurs actes, qui ne soit signé de tous les deux, ou

qui n'ait été confirmé ou par l'un ou par l'autre; c'eſt-à-dire, que quand Geofroy faiſoit quelque donation, Bertrand l'aprouvoit; & quand Bertrand en faiſoit quelqu'une, Geofroy y donnoit ſon conſentement. Ce qui eſt une forte preuve de la parfaite intelligence dans laquelle ils avoient toûjours vêcu, & de la poſſeſſion de leurs Etas par indivis. Voici la preuve de cette indiviſibilité apuïée par dix-ſept chartres, depuis l'an 1030 juſqu'en 1050.

La premiere eſt une confirmation paſſée l'an 1030. en faveur d'une Dame apellée Odile, de la terre de Mazaugues tirée des Archives de Saint Victor. *Notum eſſe volumus, qualiter vir Venerabilis* JAUFREDUS COMIS ARELATE, *volente & conſentiente* FRATRE SUO BERTRANNO, *geſtans in manibus quondam authoritatem Dominæ Hodilæ, in qua continebatur inſertum, qualiter conceſſiſset totam partem comitalem de caſtro Madalgas. Ideo dat, donat ad ſupradictam Hodilam &c. anno* MXXX.

1030. L ſeconde eſt la donation d'une Iſle en faveur de l'Egliſe d'Avignon faite l'an 1033, & tirée de Bouche tome 2. page 63. *Ego* GAUFREDUS *ſcilicet*, ET GERMANUS MEUS BERTRANDUS *divina favente gratiâ* COMITES, *donamus Eccleſiæ ſedis Avenionenſis, partem quartam de inſula Mayranicas. Anno Domini* M XXXIII.

1033. La troiſiéme eſt la donation de Gaiſole dans

le Diocése d'Aix à l'Abaïe Saint Victor. *Ego* JOFREDUS ATQUE BERTRANNUS COMITES, AC PRINCIPES TOTIUS PROVINCIÆ *facimus donationem Sancto Victori, de villa, quam vocant Gaisolam anno* MXXXIV.

La quatriéme est une restitution faite à l'Abaïe de Cluni, GAUFREDUS ATQUE BERTRANNUS FRATRES COMITES PROVINCIÆ *terram in hæreditate Sancti Mayoli hactenus possessam à suis antecessoribus, quæ Diliada & septem fontes dicitur, jam Cluniaco restituunt anno* M XXXVI. 1036.
Cette restitution est conforme à celle que Guillaume Bertrand Comte de Forcalquier fit à la même Abaïe, dont nous verrons la teneur ci-dessous à la Dissertation des Comtes de Forcalquier & à la Section VII. ce qui insinuë que Geofroy & Bertrand Comtes d'Arles étoient freres de Guillaume Bertrand Comte de la haute Provence.

La cinquiéme est une donation à l'Abaïe Saint Victor par les Vicomtes de Marseille, en consequence du consentement, qu'ils eurent de ces Princes en qualité de leurs Souverains. *Ego Vvillelmus & frater meus Fulco, ac filiis meis Pontio Massiliensi Episcopo, ac fratribus ejus Vvillemo, Aicardo donamus monasterio Sancti Victoris, consentientibus* COMITIBUS NOSTRIS DOMNO JOFREDO ATQUE DOMNO BERTRANDO *in Comitatu Arelatensi, in villa quæ vocatur Lacus. Anno* MXXXVIII. 1038.

La ſixiéme eſt une donation de l'an 1038 conſervée aux Archives de St. Victor, en faveur de Fulco Vicomte de Marſeille, par le Comte Geofroy, *Ego* JAUFREDUS COMES. PROVINCIÆ *pro amicitia, dono fideli meo Fulconi Vicecomiti Maſſiliæ aliquid, de alode meo in Comitatu Tolonenſe*
1038. *in ſexfurnos. Anno* MXXXVIII.

La ſeptiéme eſt une ſemblable donation faite à Fulco, conçûë en mêmes termes par le Comte Bertrand de l'an 1039. *Ego* BERTRANNUS COMES PROVINCIÆ *pro amicitia, dono fideli meo Fulconi Vicecomiti Maſſiliæ, aliquid de alode meo, in*
1039. *Comitatu Tolonenſe in ſex furnos anno* M XXXIX.

Le huitiéme eſt une donation de l'an 1040. par le Comte Bertrand, à l'Abaïe de Montmajour ſouſcrite par Eldeïarde Ebeſe ſon épouſe, & par le Comte Geofroy, inſerée dans le 2. tome de Bouche page 66. *Ego* BERTRANNUS COMES *cedo ad monaſterium Montismajoris, aliquid de meo honore &c. Facta cartula iſta anno Domini* MXL. BERTRANNUS COMES F. ELDEIARDA EBESA
1040. UXOR ILLIUS F. JOFREDUS COMES F.

La neuviéme eſt une donation du Comte Geofroy de l'Egliſe de Saint Aloan, à l'Abaïe de Montmajour, *Ego* GAUFREDUS *dono Sancto Petro de Montismajoris aliquid de mea hæreditate, quæ eſt in Comitatu Avenionenſe manſum unum, cum Eccleſia Sti. Aloani anno* MXL. *Signum* GAUFREDUS COMES, BERTRANNUS INCLITUS COMES F.

STEPHANIA COMITISSA F.

La dixiéme eſt une ſemblable donation conçûë en mêmes termes, faite par le Comte Bertrand au même Monaſtere. *Anno* M XL. BERTRANNVS COMES F. GAVFREDVS COMES F. 1040.

La onziéme eſt le conſentement que ces deux Princes donnerent comme Souverains de la Contrée, pour conſacrer l'Egliſe de St. Victor, *in idipſum aſſenſum præbentibus* PRINCIPIBVS GAVFRIDO ET BERTRANNO, & le reſte que le curieux Lecteur verra dans la bulle de cette conſecration donnée l'an 1040. par le Pape Benoît IX, & raportée dans l'hiſtoire de Marſeille édition premiere, p. 411. 1040.

La douziéme eſt une bulle du Pape Paſcal II, qui rapelle la donation de la moitié de la ville de Vaiſon faite à l'Evêque de cette Ville environ l'an 1040. par ces deux freres. *Et altera medietas quam*, GAUFRIDUS PROVINCIÆ COMES CUM FRATRE SUO BERTRANNO *per manum Petri bonæ memoriæ Epiſcopi eidem Eccleſiæ tradidit.* Je me diſpenſerai de raporter le reſte de la Bulle, puiſqu'elle eſt inſerée dans l'hiſtoire des Evêques de Vaiſon par le Pere Columbi, p. 62.

La treziéme eſt un memoire d'une donation faite l'an 1041. au monaſtere ſaint André lez-Avignon dont, le même Auteur fait mention dans la même Hiſtoire p. 60. 1041.

La quatorziéme eſt la datte d'une donation

d'un aleu, à l'Eglise Saint Trophime d'Arles par
1043. Rayambaud Archevêque de cette Ville. MXLIII.
REGNANTIBUS PRINCIPIBUS IN GALLIIS GAUSFREDO ET BERTRANNO.

La quinziéme est une donation à l'Abaïe S. Victor, du tems que S. Isarn en êtoit Abé, par Rayambaud Archevêque d'Arles, du consentement de Geofroy & de Bertrand. *Consentientibus totius Provinciæ* PRINCIPIBUS JOSFREDO *atque* BERTAMNO &c. *Rayambaldus f.* GAUFREDUS COMES F. BERTRANNUS FRATER EJUS. F. Si Bouche eut vû l'original de cette chartre, il n'auroit pas dit à la page 70. de son second tome, que Bertrand êtoit fils de Geofroy; mais il s'en est raporté à l'extrait, que les Auteurs de la Gaule Chrétienne en ont donné, qui pour leur dessein ne leur inportoit pas d'en inserer la souscription, qui sert à confirmer ce point d'histoire.

La seziéme est une donation à l'Abaïe S. Victor. *Ego* GODFREDUS, FRATER MEUS BERTRANNUS COMITES PROVINCIÆ *donamus sancto Victori, duas pecias de terris in Tripontio, habetur consortes fluvium Rhodani. Anno* M L. *signum* GODFREDI
1050. ET BERTRANNI COMITES.

La dix-septiéme est la restitution de la moitié de la ville de Pertuis, que Geofroy, à la priere de Bertrand son frere fit au monastere de Montmajour, à qui Guillaume leur ayeul l'avoit donnée. *Ego* GAUFREDUS *Dei ordinatione* COMES, *quo-*

dam ſtimulo ac deprecatione FRATRIS MEI BERTRANNI, *noſtrorumque nobilium militum laudatione & crebra monachorum interpellatione, cœpi cogitare quod res Eccleſiaſtica à nobis injuſtè poſſeſſi, potius eſſent reddendæ quam diu poſſidendæ; denique in villa, quam ruſtica lingua nominant* PERTUSUM. *tenebamus miſtraliam, & portum, & mercatum & diſtrictum, & alia plura quæ olim ab* AVO NOSTO GUILLELMO *data fuerant ſanctæ Mariæ, ſanctoque Petro Montis-majoris & Monachis ibidem manentibus, ſed ſuperioribus dictis aſſenſum præbens, placuit mihi reddere ſupradictis ſanctis* MEDIETATEM MEAM, *quam male tenebam, pro remedio animæ meæ &* PATRIS MEI ET FRATRIS MEI BERTRANNI *&c. Signum* GAUFREDI. BERTRANNUS FRAT. EJUS *ſir.* Ce terme MEDIETATEM MEAM inſeré dans cette chartre confirme l'indiviſibilité de la Comté de Provence poſſedée par ces deux freres. D'ailleurs il eſt à propos de remarquer icy, que Bouche aux ſecondes additions & corrections ſur le premier tome de ſon hiſtoire de Provence p. 28. a donné l'extrait de cette chartre alterée en cet endroit, *pro remedio animæ meæ*, & PATRIS MEI BERTRANNI au lieu de PATRIS MEI ET FRATRIS MEI BERTRANNI, ayant ſuprimé ces mots, ET FRATRIS MEI, pour placer ces deux Princes dans la ligne des Comtes de Forcalquier, & leur donner pour pere, ſelon lui, Bertrand I. & pour ayeul Guillaume Tail-

lafer Comte de Forcalquier & de Toulouſe. Ce qui eſt entierement contraire à la verité des actes & de l'hiſtoire. En effet cet auteur ayant raporté l'extrait d'une ſemblable reſtitution de la ville de Pertuis faite par ces mêmes Princes, à l'Abaïe de Montmajour, il a crû que Geofroy & Bertrand ſon frere étoient Comtes de Provence & petits fils de Guillaume II. On voit par là que ſur un même principe, tantôt il a attribué ces deux freres à la Comté de Forcalquier, & tantôt à la Comté de Provence. Mais il auroit mieux penſé s'il eut dit qu'ils étoient petits fils de Guillaume I. Comte d'Arles ou de Provence, puiſque ce fut lui qui avec Arſinde ſon épouſe donna à Montmajour la ville de Pertuis; ce ne fut donc ni Guillaume Taillafer Comte de Toulouſe & de Forcalquier, ni Guillaume II. Comte de Provence, qui firent ce don : Voicy l'extrait de cette ſeconde chartre de la même maniere, qu'il l'a donné à la page 64 de ſon ſecond tome. JOFREDUS COMES *pro redemptione animæ meæ*, *&* *fratris mei* BERTRANDI, *reddo & dono Rothlando Abbati & monaſterio Montiſmajoris, villam & territorium* PERTUSII *quæ injuſtè detinui*, *pro ut* AVUS MEUS WILLELMUS (c'eſt Guillaume II. dit-il) *dederat*.

XX. Si Mr. de Gaufredi eut recouvré toutes les chartres que je publie de ces deux Princes, il n'auroit pas dit à la page 66, qu'ils étoient couſins, mais n'en ayant vû que la troiſiéme, où ils ne

prennent point la qualité de frere, & où ils ſe diſent COMITES TOTIUS PROVINCIÆ, il a avancé que Geofroy étoit Comte d'Arles, & Bertrand Comte de Forcalquier. Ce terme COMITES TOTIUS PROVINCIÆ ne devant être entendu que de la Province d'Arles, qui leur étoit ſoumiſe, & nullement de la Province de Forcalquier. Bertrand dernier Comte de Provence ne s'eſt-il pas ſervi de ce même terme dans une chartre de l'an 1069, auſſi-bien qu'Adelaïs Comteſſe de Forcalquier, dans la donnation qu'elle fit l'an 1129, à ſes petits fils, quoique Bertrand ne fut point Comte de Forcalquier, ni Adélaïs Comteſſe de Provence.

Bertrand mourut aprés l'an 1050. ſans avoir laiſſé aucuns enfans d'Eldeïarde Ebeſe ſon épouſe, & par ce moïen toute la baſſe Provence reſta à Geofroy ſon frere. Celui-ci déceda l'an 1063. ſon épouſe eſt apellée Etiennete dans des actes de l'an 1040, & 1057, que j'ai raporté ci-deſſus & dans celui-ci, qui eſt de l'an 1094. elle eſt apellée Douce. *Ego* DULCIS COMITISSA *dono Maſſilienſis cœnobii Monachiis &c. Actum eſt hoc anno* M XCIV. Par cette duplicité de nom il ſemble que Geofroy avoit été marié deux fois, & qu'en ſeconde nôce il avoit épouſé Douce. Mais la chartre ſuivante nous tire tout-à-fait de cet embarras, puiſqu'elle nous apprend que cette Princeſſe étoit apellée Etiennete, ſurnommée Douce. *Ego Laugerius de Medullio volo reſtau-*

XXI.

1063.

Arch. de St. Victor. *rare Ecclesiam Sancti Erigii, quæ est in castro de Medullio &c.* MLXXXXIV. *in præsentia* DULCIS COMITISSÆ ARELATENSIS. EGO STEPHANIA COGNOMENTO DULCIS *laudo & firmo.* Geofroy n'eut d'Etiennete qu'un fils apellé Bertrand II. & une fille apellée Gerberge.

XXII. Bertrand II. aprés la mort de Geofroy son pere fut reconnu Comte de Provence : il confirma en l'an 1069, à l'Abaïe Saint Victor tous les biens qu'elle possedoit. ANNO MLXIX. EGO B. TOTIUS PROVINCIÆ COMES GRATIA DEI FIRMAVI, dit la chartre. De son temps Henry IV. Roy de la Bourgogne Transjurane aïant été excommunié par le Pape Gregoire VII. Bertrand crut qu'il n'étoit plus dans l'obligation de lui faire hommage de sa Comté de Provence, comme renfermée dans le Roïaume de Bourgogne ; c'est pourquoi l'an 1081, il se soûmit au Pape, & à ses Successeurs, & lui promit de lui être fidéle toute sa vie. Bertrand ne laissa point d'enfans de Mathilde son épouse ; le P. Pagi sur les annales de Baronius tome quatriéme & en l'an 1081. n°. 9. dit qu'il mourut l'an 1080. mais on le trouve encore vivant dix ans aprés, puisque Fraile Diago en son histoire des anciens Comtes de Barcelone p. 137. assure qu'Ermengaud Comte d'Urgel, & qui fut Comte de la haute Provence par son épouse fit son testament le 24. d'Avril de l'an 1090. par lequel il laissa la tutelle de ses en-

1069.

ſans aux Evêques de Nice & de Vaiſon, & à Bertrand Comte d'Arles. Sur le témoignage de cet Hiſtorien, qui affirme avoir vû ce teſtament, & dont il raporte quelques paroles ; tous ceux qui ont écrit de l'Hiſtoire de Provence, ont fixé la mort de Bertrand environ l'an 1090. 1090. XXIII.

Aprés ſa mort Etiennete ſa mere gouverna la Provence tant qu'elle vêquit. Nous ne ſçavons pas en quel temps elle mourut. Il eſt neanmoins trés-certain, qu'aprés ſa mort Gerberge ſa fille fut Comteſſe de Provence, & qu'elle tranſporta cette Comté à Gilbert ſon époux. XXIV.

La plûpart des Hiſtoriens ont été fort en peine ſur l'origine de Gilbert, & ſe ſont confondus ſur le nom de ſon épouſe, que les uns ont apellée Gerberge, & les autres Tiburge. Tantôt ils ont dit que ce Prince étoit iſſu des Ducs de la baſſe Lorraine, tantôt de la race des Rois de Bourgogne, & tantôt de celle des Comtes de Provence. Aujourd'hui on ne doute plus qu'il ne fut de la Maiſon des Comtes de Rodez. Le celebre Du Bouchet a été le premier à découvrir des titres qui font foy que Gilbert étoit le ſecond fils de Berenger I. du nom Vicomte de Rodez & de Carlat, & de la Vicomteſſe Adile, & qu'il eut pour ſa portion hereditaire la moitié de la Vicomté de Carlat & de Milhau, qu'il partagea avec Richard II. du nom Vicomte de Rodez ſon frere aîné. Le veritable nom de ſon épouſe eſt

Du Bouchet Tab. Geneal. des Comtes d'Auvergne.

Gerberge, & non point Tiburge. En effet dans la donation que Douce sa fille fit à Raimond Berenger Comte de Barcelone son époux, de la Comté de Provence l'an 1112. qui est aux Archives de Barcelone, cette Princesse est apellée Gerberge; mais comme dans ce même titre qui est enregistré aux Archives de Provence, elle est apellée Tiburge, il est croïable que cette faute vient de celui qui en fit l'enregistration. Sur la foy de cette chartre quelques Historiens ont crû que Gilbert avoit eu deux femmes, l'une nommée Gerberge & l'autre Tiburge, & que de chacune il avoit eu une fille. Cependant cela se détruit par le contrat de Mariage de Douce, par la donation de la Comté de Provence qu'elle fit à Raimond Berenger son époux, par l'acord passé l'an 1150. entre les Berengers & les Seigneurs des Baux, où Stephanie & Douce se disent filles de Gilbert & de Gerberge. Je me dispenserai d'en raporter les chartres, puisqu'elles se trouvent dans l'Histoire de Marseille édition seconde, tom. 1. p. 493. & dans l'Histoire de Provence par Bouche tom. 11. p. 125. Les Historiens Espagnols ont évité cette équivoque. Zurita & Fraile Diago qui ont eu connoissance de nôtre Gilbert, disent positivement qu'il fut marié à Gerberge, & non point à Tiburge, & que d'elle ne sortirent que deux filles Stephanie & Douce.

Il ne paroît rien en Provence du Comte Gil-

bert, ce qui fait presumer qu'il n'avoit jamais fait sa demeure en ce païs. Gilbert laissa de Gerberge deux filles, comme nous avons dit, dont l'une porta le nom d'Etiennete ou Stephanie, & l'autre celui de Douce, en memoire de la Comtesse Etiennete Douce leur ayeule maternelle. Etiennete fut mariée à Raimōd des Baux trés-puissant Seigneur en Provence sous la constitution de quantité de terres, qui furent ensuite apellées les Terres Baucenques. Douce épousa en 1112. aprés la mort de son pere, Raimond Berenger à qui elle porta les droits de la Comté de Provence, avec tout ce qu'elle possedoit dans les Comtés de Givaudan, de Carladés & de Rodez, qu'elle avoit recüeilli du Comte Gilbert.

Je passe maintenant aux armoiries des Comtes de Provence. Sur le temoignage de M. de Gaufridi, & l'Abé Robert en son état de Provence tome 2. p. 93. J'avois avancé dans l'histoire de Marseille, qu'ils portoient la croix clechée, vuidée & pommetée, à cause que les Comtes de Forcalquier issus de leur famille l'avoient portée dans leurs sceaux. Mais quelque recherche que j'aye faite dans les Archives de Saint Victor & ailleurs, je n'ay sçû trouver aucun sceau ni aucune chartre des Comtes de Provence de la race d'Arles, qui m'ait pû éclaircir de ce fait. C'est ce qui m'oblige à me retracter de tout ce que j'ay dit là-dessus dans l'histoire de Marseille. Les sceaux armoiriés ne commencerent à s'introduire XXI.

F

en ce païs, qu'aprés l'an 1150, que les Comtes de Provence de la maison de Barcelone, les Comtes de Forcalquier, les Vicomtes de Marseille & autres Seigneurs les firent paroître sur leurs chartres. Bouche dans son 2. tom. p. 17. & dans ses secondes corrections sur ce même tome p. 13. a crû que nos Comtes de la premiere race portoient une fleur de lis dans leurs armoiries. Il fonde son opinion sur celles du païs de Provence, qui sont d'azur à une fleur de lis d'or surmontée d'un lanbel de gueules, sur la description d'un sceau d'Idelfons I. de l'an 1185. raportée dans une patente du Roy Robert de l'an 1319. & de celui d'Idelfons II. que Nostradamus & Saxi ont publiée, aussi bien que sur le sceau de Beatrix de Savoye épouse de Raimond Berenger dernier, tous de la maison de Barcelone, dans lequel ils tiennent, dit-on, une fleur de lis à la main. Si les deux sceaux de ces Princes paroissoient, nous examinerions si le Secretaire du Roy Robert, qui décrivit le sceau d'Idelfons I. Nostradamus & Saxi n'ont point fait d'équivoque, & s'ils ne seroient pas de ceux qui prennent les pointes des sceptres pour des fleurs de lis. Aussi Audigier dans son origine des François traitant de l'ancienneté des fleurs de lis, qui forment les armoiries de la maison de France, nous assure qu'il n'a point recouru à ces fleurs, quand il les a rencontrées au bout des sceptres, parceque,

dit-il, on pourroit les prendre pour une espece d'architecteure. D'autre part Bouche n'a pas pris garde, que cette fleur de lis que Beatrix tient à la main, n'étoit qu'un ornement arbitraire, qui le plus souvent dependoit du genie du graveur ou de l'usage du tems. C'est par là que Duchesne dit que la fleur de lis, qu'Avesoete épouse de Gautier de Gand tient à la main, *est à la façon des grandes Dames de son tems.* Certainement cet usage fut établi en l'honneur des femmes, à cause que le lis est le simbole de la pudeur, qualité qui fait le plus riche ornement du beau sexe. De-là vient qu'on ne doit faire aucune attention sur ce que tiennent à la main ceux qui sont representés dans les sceaux, pour découvrir ce qu'ils portoient dans leurs armoiries. C'est aux figures qui sont dans les revers des sceaux, dans les contre-scels, sur les boucliers, sur les guidons, sur les cotes d'armes & sur les caparaçons des chevaux qu'il faut s'arrêter. En effet on remarque que les Idelfons & Beatrix de Savoye cités par Bouche ont des pals, & une aigle éployée au revers de leurs sceaux, qui sont incontestablement les armoiries des Princes Aragonois, & des anciens Comtes de Savoye dont ils étoient issus.

Duchesne. hist. de la maison de Gand. p. 360.



TABLE GENEALOGIQUE
DES
GOMTES DE VENAISSIN.

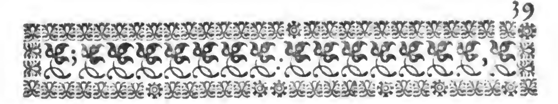
968. Rotbold
Hermengarde.
Eimilde.

1009. Guillaume I. Douce. | 1024. Eme. Guillaume III. Comte de Toulouse, & II. de Venaissin.

1030. Pons Almodis. | Bertrand Comte de Venasque.

1060. Guillaume III. | Raimond de S. Gilles Elvire.

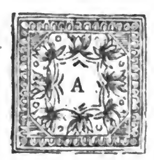
Bertrand. | 1122. Alfonce Jordain Faidide.



SECONDE DISSERTATION.

DE L'ORIGINE

DES COMTES DE VENAISSIN.



PRES la mort du Comte Boſon, Guillaume ſon fils aîné fut Comte d'Arles ou de Provence, & Rotbold ſon autre fils eut une portion de cette contrée connuë dans la ſuite ſous le nom de la Comté de Venaiſſin. Les Etâs de ces Princes n'étoient pas regulierement ſeparés, & chacun avoit des terres enclavées dans l'heritage de l'autre. Cela eſt ſi vrai, que nous avons vû en la Diſſertation precedente, que Guillaume poſſedoit du bien dans Avignon, & que la moitié de Vaiſon apartenoit à Geofroy & à Bertrand I. ſes petits fils. Nous verrons ci-aprés que Rotbold Comte de Venaiſſin avoit une portion de Pertuis, le reſte ayant été de Guillaume ſon frere, & qu'Eme fille de Rotbold avoit des domaines dans le Dioceſe de Frejus & dans celui de Siſteron. Enfin la valée Cagnane ſituée aux portes d'Aix, & ſur le I.

ruiſſeau de l'Ar, quoiqu'elle ne fut pas de grande étenduë, étoit diviſée en pluſieurs portions, dont une quatriéme apartenoit à Guillaume fils de Rotbold, & l'autre quatriéme à Adélaïs Comteſſe d'Arles, & à ſes enfans.

II. La portion de Rotbold étoit compriſe alors entre les rivieres de la Durance au midi, du Rhône au couchant, de l'Iſere au ſeptentrion & certaines limites au levant, qui aujourd'hui la diſtinguent de ce côté-là ſous le nom de la Comté de Venaiſſin. Ce n'eſt pas par des conjectures que j'établis l'origine & les limites de cet état particulier; je me fonde ſur l'alliance d'Eme qui tranſporta tout ce que Rotbold ſon pere avoit en Provence, à Guillaume Taillafer Comte de Toulouſe ſon époux, que les décendans de celui-ci ont enſuite poſſedé, & ſur l'acord paſſé l'an 1125, pour la diſtinction des étâs de Provence & de Venaiſſin, entre Raimond Berenger Comte de Provence, & Alfonce Comte de Venaïſſin & de Toulouſe. Cette convention eſt ſi celebre que tous les auteurs de l'hiſtoire de Provence & de Languedoc en ont parlé, auſſi bien que quelques Hiſtoriens Eſpagnols Zurita, Diago & Mariana. Catel & Bouche ont trouvé cet acte ſi digne du public, qu'ils l'ont raporté dans leurs ouvrages. Celui-là dans l'hiſtoire des Comtes de Toulouſe p. 188. & celui-ci dans l'hiſtoire de Provence tom. 2. p. 105.

Quand la Comté de Provence fut demembrée parmi les enfans de Boſon, la portion de Rotbold n'avoit aucun nom particulier, qui la diſtinguât du reſte de ce païs. En effet ce Prince portoit ſimplement le titre de Marquis ou de Comte, de même que Guillaume ſon fils. Il eſt vrai qu'en ce ſiecle là Avignon étant ſous la domination de divers Seigneurs, les uns ſe qualifierent Comtes de cette Ville, & les autres Vicomtes. Les Comtes de Toulouſe aïant recüeilli cette contrée, prirent le titre de Comte de Provence. Le premier qui le porta eſt Raimond de St. Gilles dans une chartre de l'an 1088. publiée par Catel, & depuis lors ſes ſucceſſeurs prirent preſque toujours cette qualité. Mr. de Gaufridi pretend, que dez le mariage d'Eme avec Guillaume Taillafer ce païs prit le nom de Comté de Venaiſſin; mais Sebaſtien Fantoni Carme, hiſtorien particulier de cette Comté, qui a recherché plus curieuſement ſon origine, nous aſſure que ce ne fut que vers l'an 1223, qu'on commença de l'apeller la Comté de Venaiſſin. Auſſi on ne trouve pas cette denomination avant ce tems-là. Cependant comme aujourd'hui il n'eſt connu que ſous ce nom, je crois que le Lecteur ne deſaprouvera point, que je donne le titre de Comte de Venaiſſin à tous ceux qui l'ont poſſedé auparavant, pour les diſtinguer d'une maniere plus convenable. III.

Catel p. 134.

Fantoni hiſt. de la Comté de Venaiſ.

Rotbold fut donc le premier Comte de IV.

Venaiſſin. De ſon tems les Sarrazins du château de Fraxinet s'étant jettés dans les campagnes voiſines, enleverent beaucoup de beſtiaux & d'argent, & firent des eſclaves. Une femme d'une excellente beauté étant tombée au pouvoir d'Aimon l'un des Commandans des Sarrazins, un autre plus puiſſant que lui, la lui enleva de vive force. Cette action irrita ſi fort Aimon, qu'il tourna le dos aux Sarrazins, & ſe détermina à mettre ce château entre les mains des Chrêtiens. Pour venir à bout de ſon deſſein, il crût qu'il n'y avoit que le Comte Rotbold qui pût le faire réüſſir. En effet il ſe rendit auprés de ce Prince, ſe confia à lui, & il tira parole de ne découvrir cette entrepriſe à perſonne, non pas même à la Comteſſe ſon epouſe. Rotbold pour ne pas laiſſer échâper une occaſion ſi avantageuſe, qui pouvoit procurer le repos à la Provence, l'écouta favorablement, & lui fit de belles promeſſes, pourvû qu'il lui fut fidéle. Sur ce projet le Comte ſans differer davantage, pria les Seigneurs des environs de ſe rendre inceſſamment au lieu qu'il leur aſſigna, pour lui donner du ſecours dans une affaire trés-importante, dont il ne leur declara pas le ſecret. Ardoüin Seigneur des Valées prés de Suze, & quelques autres Seigneurs mirent d'abord des troupes ſur pied, & ſe trouverent au rendevous. De-là ils marcherent avec Rotbold, & étant arrivés en vûë du Fraxinet, le

Comte leur dit ces paroles; *vous voicy, mes freres dans les terres des Sarrazins, il est tems de combatre pour le salut de vôtre ame*. A ces mots ils attaquerent genéreusement ces Barbares, & en firent une sanglante boucherie. La Cronique du monastere de la Novalaise qui raporte cet exploit, ne dit pas que Rotbold ait pris cette Forteresse, ce qui nous insinuë tacitement qu'elle ne fut pas emportée. Cela est d'autant plus vraisemblable, que nous avons vû ci-devant qu'aprés cette expedition, & en l'an 972. Guillaume Comte de Provence frere de Rotbold, alla forcer les Sarrazins dans leur Château, & qu'il les extermina entierement.

V.

Rotbold aprés avoir ainsi signalé sa valeur contre ces Infidéles, passa toute sa vie dans une profonde tranquilité. Il ne nous reste de ses autres faits, que quelques donations qu'il fit aux Eglises. Il donna l'an 1002. à l'Abaïe de Montmajour le lieu de Pertuis, & à celle de Cluni, du vivant de St. Odilon qui en étoit Abé, le Château de Piolenc. Ces deux donations que mon pere a raportées, sont souscrites par Adélaïs Comtesse de Provence, & par le Comte Guillaume son fils. Bouche tome 1. p. 843 a pretendu inferer de cette souscription, que Rotbold qu'il croyoit être Comte de Forcalquier, étoit hommageable des Comtes de Provence. Mais cette maniere de souscrire les Chartres étoit plûtôt un

1002.

p. 128.

uſage de ce tems-là, qu'une marque de haut domaine. En effet lorſque Guillaume I. Comte de Provence reſtitua l'an 992. aux Religieuſes de St. Ceſaire quelques domaines, qu'il leur détenoit prés d'Arles, il fit ſouſcrire la chartre au Comte Rotbold; ROTBOLDUS COMES VOLUIT, ATQUE FIRMAVIT. Arles n'ayant jamais été ſous le pouvoir de Rotbold, ni de ſes décendans. Jerôme Blanca au raport de Catel dans ſon hiſtoire des Comtes de Toulouſe p. 184. dit qu'il y avoit de deux ſortes de témoins, les uns apellés *Viſorii & Auditores*, qui étoient preſens à l'acte, & les autres *confirmatores*, qui n'y étoient pas preſens. C'étoient, dit-il, les grands du Païs, qui vivoient alors *Potentiores & Ricci*. Rotbold ne mourut qu'aprés l'an 1008. On le trouve preſent cette année là à une donation faite à Montmajour. *Ego Aicardus*
1008. *dono &c. anno* M V I I I. *Signum* ROTBOLDI *comitis*. Il fut marié à Hermengarde Eimilde; on ne ſçait pas ſi ces deux noms ont été portés par une même perſonne, ſelon l'uſage de ce ſiecle, ou s'il a été marié deux fois. Quoiqu'il en ſoit Rotbold ne laiſſa d'Hermengarde qu'un fils apellé Guillaume, & une fille apellée Eme.

VI. Guillaume fut heritier de ſon pere, & porta le titre de Comte du vivant même de Rotbold; il prend cette qualité dans l'acte de

reſtitution, que Guillaume I. ſon oncle Comte de Provence fit l'an 992. aux Religieuſes de St. Ceſaire; VUILLELMUS *comes filius* ROTBALDI *& uxor ſua* DULCIA. VVILLELMUS *comes Toloſanus & uxor ſua* EMA *firmaverunt*. Et quoiqu'il ne ſoit mort qu'aprés l'an 1024, nous ne ſçavons preſque rien de lui. Nous n'avons qu'une donation, qu'il fit alors à l'Abaïe de St. Victor de Marſeille, de la quatriéme portion de la valée Cagnane ſouſcrite par Adélaïs Comteſſe de Provence ſa tante. *Ego* VVILLELMUS *filius* ROTBALDI *facio donationem ſancto Victori, in comitatu Aquenſe in Valle Cagnanam, de quarta parte, de uno fronte flumen Ar. Anno* MXXIV. 1024.
ADALAX *comitiſſa f.* VVILLEMUS *comes filius* ROTBALDI *fir*. Une vie pour le moins de cinquante années devoit nous donner de plus grandes connoiſſances de ce Prince. A peine avons nous ſçû, que ſon épouſe étoit apellée Douce, de laquelle n'ayant point eu d'enfans, Eme ſa ſœur recüeillit ſa ſucceſſion & la tranſporta à Guillaume Taillafer Comte de Toulouſe ſon époux. Eme donna en l'an 1015. à l'Egliſe N. Dame de Correns celle de St. Pons dans le Dioceſe de Frejus, & en l'an 1024. le monaſtere de St. Victor eut en don de cette Princeſſe & de ſon epoux une metairie dans le Dioceſe de Siſteron. Je ne raporte pas ces deux actes, le lecteur curieux les trouvera dans l'hiſtoire des Comtes de Provence. p. 127. 128.

VII. Guillaume & Eme laisserent des enfans qui leur succederent. Mais au contraire le P. Pagi sur les Annales de Baronius, & en l'an 998. n. 7. a avancé que cette Princesse étant morte sans en laisser aucun, les droits qu'elle avoit sur ce Païs passeıent à son époux, & que de là il priț ocasion de se qualifier Comte de Provence. Le témoignage de cet écrivain doit pourtant ceder à celui de tous les auteurs de l'histoire de cette Province, qui s'apuyent sur deux Chartres de l'année 1024. & 1030. tirées des archives de Saint André lez-Avignon, & de celles de St. Victor de Marseille, qui assurent qu'Eme eut deux fils Pons & Bertrand. *Factum hoc dotalitium in mense Novembri anno* MXXIV. *Ego* EMA *Comitissa*, ET FILIUS MEUS PONTIUS *dono in dotalitium ad Ecclesiam S. Martini mansum unum, in Avenione Civitate.* EMMA *Comitissa subscripsit. Signum* PONTII. *Signum* BERTRANNI.

Ego Vvuillemus comes Provinciæ, & uxor mea Lucia facio hanc donationem sancto Victori &c. Anno M XXX. *Ego Vvillelmus comes hanc cartam firmavi, testibusque subnixis firmare rogavi.* PONTIUS COMES FILIUS TOLOSANI, ET BERTRANNUS FRATER EJUS.

VIII. Pons fut Comte de Toulouse & de Venaissin; & aparamment Bertrand fut Comte de Venasque. Une Chartre d'environ l'an 1050. tirée de Montmajour paroît assez le designer. Le nom de

Bertrand joint à la qualité de Comte de Venasque, la situation de cette Ville dans la Comté de Venaissin, & le tems que cette Chartre a été faite, sont des conjectures assez fortes pour nous persuader que c'est le Prince dont nous parlons. *Guirpitionem fecerunt Guillelmus, & filii sui in manu Dodonis fratris sui, de monasterio Conres in præsentia Amalrici ipsius loci præpositi, & monachi Montismajoris, ubi Rotlanus dominari videtur, cæterorumque fidelium laicorum* BERTRANNI *scilicet* VENDACENSIS COMITIS; *Petri Bastoni, Amelii fratris ejus.* IX.

Pons & Bertrand furent témoins aux Chartres de l'année 1024. & 1030. dont je viens de parler. Pons mourut l'an 1060. il avoit épousé 1060.
Almodis ou Adalmodie fille de Bertrand & d'Amelie Comtesse de la Marche, de laquelle il laissa Guillaume & Raimond de St. Gilles, qui furent successivement Comtes de Toulouse & de Venaissin.

Raimond de St. Gilles, selon Geofroy à Malaterra épousa l'an 1080. Mathilde fille de Roger Comte de Sicile, & en derniere nôce Elvire fille du Roy de Castille. Il sortit de ce dernier mariage un fils apellé Alfonce, & surnommé Jordain, en memoire du fleuve de ce nom où il fut baptisé. Il avoit eu auparavant un autre fils appellé Bertrand né d'une couche illegitime, & qu'il legitima dans la suite. Raimond mourut vers l'an 1105. X. 1080

XI. Bertrand ſucceda à ſon pere à la Comté de Toulouſe & de Venaiſſin. Mais comme il paſſa en la Terre Sainte, & qu'il établit ſa famille dans l'Orient, Alfonce Jordain ſon frere recouvra Toulouſe ſur Guillaume de Poitiers, qui s'en étoit emparé. Peu aprés qu'il eut été en poſſeſſion des étâs de ſa famille, il eut de grands differens avec Raimond Berenger Comte de Barcelone mari de Douce Comteſſe de Provence. Les terres que ces deux Princes avoient en ce Païs, furent le motif de leur deſunion. Leur mesintelligence ſeroit allée plus avant, s'ils n'euſſent été d'une humeur pacifique. Ils firent donc ce
1125. celebre acord l'an 1125. dont j'ay parlé cy-deſſus, par lequel il fut convenu, que chacun auroit une moitié des Villes d'Avignon, de Caumont, du Tor & du Pont de Sorgues, que tout ce qui eſt enfermé entre l'Iſere, le Rône, la Durance & les Alpes apartiendroit à Alfonce, & tout ce qui eſt environné des Alpes, de la Provence, du Rône & de la mer mediterranée à Raimond Berenger, avec tout le droit qu'il pouvoit pretendre ſur le reſte de la Provence, qui eſt entre le Montgenevre, la Durance, le Rône & la mer. Ils ajoûterent encore à cet acte une ſubſtitution reciproque, en cas qu'ils mouruſſent ſans enfans.

XII. Je ne pouſſe pas plus loin la connoiſſance, que j'ay entrepris de donner des Comtes de

Venaissin. Ce que j'en ay dit fait voir tres évidemment,que leur origine ne vient pas des Comtes de Forcalquier, comme quelques-uns l'ont écrit. Le reste des faits des Comtes de Venaissin n'influë rien sur la preuve de leur origine, & ces faits sont si uniformement raportés dans les histoires, que j'ai crû qu'il suffisoit d'en rester à ce partage. Mais avant que de finir cette Dissertation, il est à propos de faire remarquer les armoiries des Comtes de Venaissin. Ces Princes portoient de gueules à la croix clechée, vuidée & pommetée d'or, apellée communement la croix de Toulouse. Guillaume Taillafer Comte de Toulouse aïant eu la Comté de Venaissin, a été le premier qui a fait paroître ce simbole en Provence. C'est aparamment de-là, que dans la suite ces armoiries devinrent propres aux Comtes de Forcalquier.



TABLE GENEALOGIQUE
DES
COMTES DE FORCALQUIER.

1030 Guillaume I. dit Guillaume Bertrand
Lucie.

105.. Guillaume Bertrand II.
Adélaïs

1086. Adélaïs
Hermengaud Comte d'Urgel.

1120 Guillaume III.
Garcende d'Albon.

1144 Bertrand I.
Josserane Flotte. Guigues.

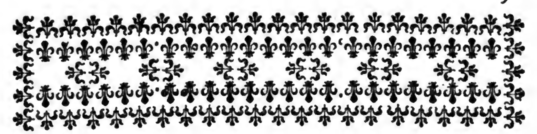
1150. Bertrand II. Guillaume IV. Bertrand III. Alix
Geraud Amic
de Sabran.

Garcende
Raines de Sabran

Guillaume de Sabran
Marguerite de Bourbon

1193. Garcende de Sabran.
Idelfons II. Comte
de Provence.

1202. Beatrix de Sabran
André de Bourgogne.



TROISIEME DISSERTATION.

DE L'ORIGINE DES COMTES DE FORCALQUIER.



OUS les Auteurs conviennent que les premiers Comtes de Forcalquier décendoient des Comtes de Provence; mais ils ne ſont pas tout-à-fait d'acord du tems que cette branche ſe ſepara de ſa ſouche. La qualité de Comte de Provence, que les uns & les autres ont porté dans le même ſiecle, a cauſé tant de confuſion, que tantôt on a pris des Comtes de Forcalquier pour des Comtes de Provence; & tantôt des Comtes de Provence pour des Comtes de Forcalquier. M. de Gaufridi a cru qu'en l'an 950. la Provence fut partagée en Comté d'Arles, & en Comté de Forcalquier, entre un Boſon II. & Guillaume, tous deux fils de Boſon I. Comte de Provence. Que le premier eut la Comté d'Arles, & l'autre la Comté de Forcalquier, & que celui-ci n'ayant point eu d'enfans d'Arſinde ſon épouſe, toute la I.

Provence fut réünie & partagée de nouveau par le Comte Boson II, lequel ayant eu de Constance, Guillaume & Rotbold, il donna au premier la Comté d'Arles, & tout ce qui est au-deça de la Durance; & à l'autre la Comté de Forcalquier, & tout ce qui est entre la Durance & le Dauphiné. Il paroît donc par le témoignage de cet Ecrivain, que la Provence fut partagée deux fois en fort peu de tems. Qu'à la premiere division Guillaume mari d'Arsinde a été le premier Comte de Forcalquier, & qu'au second partage Rotbold a été l'origine de ces Comtes.

II. Bouche qui avoit prevenu Gaufridi en ce sentiment, pretend encore que cet Etat ait passé dans la maison des Comtes de Toulouse, par le moyen de Guillaume fils de Rotbold, qui étant mort sans laisser des enfans de Douce son épouse, transporta la Comté de Forcalquier à Eme sa sœur femme de Guillaume III. dit Taillafer Comte de Toulouse, dont le fils apellé Bertrand I. de Toulouse commença l'an 1024. de posseder cette Comté. Il tâche d'apuyer son opinion par un acte d'hommage, que Guillaume dernier Comte de Forcalquier passa de sa Comté l'an 1195. en faveur de Raimond Comte de Toulouse, & par un acte de l'an 1251. où l'on donne la qualité de Marquis de Provence, & de Comte de Forcalquier, à Alfonce aussi Comte de Toulouse de la maison d'Anjou. Fantoni est aussi de ce sentiment, que la Provence fut divisée

Bouche tom. 1. p. 840. 845. 861.

Fant. hist. du Comt. Venais. p. 28.

en Comté d'Arles, & en Comté de Forcalquier, entre Guillaume I. & Rotbold enfans de Boson, à cause, dit-il, que le Roy Conrad est qualifié REX ALAMANORUM ET PROVINCIARUM, entendant par ce mot PROVINCIARUM, la Provence orientale & la Provence occidentale. Mon pere qui le premier, & avant ces Historiens avoit traité cette matiere, avoit cru aussi que Rotbold étoit la souche des Comtes de Forcalquier, & que Guillaume son fils avoit eu d'Aleiris Comtesse de Die sa seconde épouse, Bertrand Comte de Forcalquier, d'Ambrun & de Montfort, Geofroy & Guillaume, lesquels en l'an 1027. donnerent par le conseil de Rado Archevêque d'Ambrun, en presence d'Astorg Evêque de Gap, & de Geofroy Evêque de Nice, au monastere St. Michel de la Cluse en Piémont certaines terres situées en un lieu apellé Vilarsmafrey, avec l'Eglise St. Denis & St. Gal.

III. Toutes ces opinions se détruisent par les actes que ces Princes ont faits. La datte de la donation que le Comte Guillaume, & Arsinde son épouse firent du lieu de Pertuis, à l'Abaïe de Montmajour prise par mégarde de l'an XIII. du regne de Conrad, qui répond à l'an 950, que mon pere a été le premier de publier, a été le fondement de cette équivoque. Ceux qui ont suivi cette opinion, comme Bouche & Gaufridi l'ont établie, sur ce que dans le tems qu'ils supposent, suivant cette fausse datte, que pag. 54.

Guillaume & Arſinde contractoient, Boſon étant Comte de Provence, il falloit néceſſairement que Guillaume fut Comte de Forcalquier. Mais ces Hiſtoriens n'ont pas obſervé la faute, qui s'eſt gliſſée en cette datte de la part de l'Imprimeur, qui au lieu de mettre ANNO XLII. mit ANNO XIII. comme j'ay remarqué en la page 15. Bouche en avoit eu ſeulement quelque ſoupçon, & ne l'avoit pas aprofondi; s'il eut ſerieuſement refléchi là-deſſus, il auroit decouvert que l'Evêque Ingilran, dont il eſt parlé dans cette Chartre, auroit dû gouverner l'Egliſe de Cavaillon, depuis l'an 950. juſqu'environ l'an 1011. qu'il paſſa, ſelon lui, à l'Archevêché d'Aix. Ce qui ſe trouve litteralement détruit par une Chartre conſervée dans les Archives de St. Victor, qui nous juſtifie que Vvalcaud étoit Evêque de Cavaillon le 12. Mai de l'an 979. Et le Comte Guillaume & Arſinde n'ont fait la donation de Pertuis, qu'au mois de Juin ſuivant. *Ego Vvalcaudus Cavallicenſis Eccleſiæ Præſul, cum conſilio ſenioris mei Chonradi Regis incliti, Marchionis Vvillelmi, &c. Facta eſt hæc donatio Avenione* IV. *Idus Maii anno* DCCCCLXXVIIII. *indictione* VII. On juſtifie encore cette même faute par l'hiſtoire de Montmajour, & par les Annales de St. Benoît, qui raportent cette donation à l'année XLII. du regne de Conrad, & non pas à la XIII. La reſtitution de cette datte eſt auſſi fortifiée par une

Tom. 1. p. 844.

Mabil. tom. 3. p. 651.

donation faite cette même année 979. à Hugues Blavie, que j'ay raporté en la page 18., où ce même Prince est qualifié *Marquis de la Province d'Arles*. Qualité que les Comtes de Forcalquier n'ont jamais portée. Il paroît de plus, que la Provence ne fut pas partagée entre les enfans de Boson, puisque nous avons vû en la page 15. section XI. qu'en l'an 981, & du vivant de Rotbold pretendu Comte de Forcalquier, Guillaume I. Comte d'Arles tenoit ses assemblées generales à Manosque, qui est l'une des principales Villes de l'Etat de Forcalquier. Il est aussi prouvé, que Guillaume fils du Comte Rotbold vivoit encore l'an 1024, à laquelle année Bouche admet pour Comte de Forcalquier Bertrand de Toulouse, & que l'an 1030. ce Prince & Pons son frere furent presens à une donation, que Guillaume Bertrand Comte de Forcalquier fit à St.Victor de Marseille de quelques domaines situées à Sisteron. Ce qui nous justifie que Bertrand de Toulouse n'a jamais eu cette Comté, puisqu'il est témoin à la donation, que Guillaume Bertrand Comte de Forcalquier fit cette année-là à St. Victor, des biens situés dans la Comté de Forcalquier. L'acte que Guillaume dernier passa l'an 1195. avec Raimond Comte de Venaissin, n'est pas un hommage de sa Comté, ce n'est qu'une ligue offensive & deffensive, & un département reciproque des échanges, que leurs peres avoient

fait de quelques terres enclavées dans les Etâs des uns & des autres. Que si en l'année 1251. on donne à Alfonce Comte de Toulouse le titre de Comte Forcalquier, ce ne peut être qu'en consequence de la donation de cette Comté, que l'Empereur Frideric II. avoit faite l'an 1239. à Raimond le Jeune Comte de Toulouse, & de Venaissin, à qui Alfonce son gendre avoit succedé. L'Empereur ne se laissa porter à faire cette donation, que pour se venger de Raimond Berenger Comte de Provence, & de Forcalquier; à cause que ceux d'Arles s'étoient declarés pour Berenger contre lui, suivant la Chartre raportée par Bouche tom. 2. p. 245. Enfin il y a lieu de douter si cet Historien est sincére, lorsqu'il dit qu'on avoit donné la qualité de Marquis de Provence, & de Comte de Forcalquier, à Alfonce Comte de Toulouse dans un acte de l'an 1251. Car nous trouvons dans Fantoni trois actes passés la même année, où ce même Prince n'est qualifié que Marquis de Provence. La qualité de Roy DES ALEMANS ET DES PROVINCES, qu'on donnoit à Conrad, ne doit pas s'entendre de la Province d'Arles, & de Forcalquier. Si cette raison avoit lieu, la Provence auroit été divisée du vivant de Boson, puisque dans la donation faite à Montmajour l'an 961. par Gence, où assisterent Boson & Constance son épouse, le Roy Conrad est qualifié REX ALAMANORUM VEL

Fant. hist. du Comtat Venaissin. part. 2. p.167. 114.

PROVINCIARUM. Ce qui eſt dit dans un tems, où il ne s'étoit encore fait aucun partage de la Provence. Il ne ſeroit pas difficile de raporter quantité de Chartres paſſées en ce Païs-cy, où l'on donne indifferemment à Conrad & à Rodolphe ſon fils, la qualité de Roy ALAMANORUM ET PROVINCIARUM, & de Roy ALAMANORUM ET PROVINCIÆ. On en trouvera ſuffiſamment en cet ouvrage pour juſtifier ce fait. Cette varieté eſt une marque de l'uſage de ce tems-là peu circonſpect, plûtôt qu'une équivoque des Secretaires. Il eſt aiſé de comprendre qu'on auroit parlé plus juſte, ſi on eut écrit REGNANTE CONRADO REGE ALAMANORUM ET PROVINCIALIUM, comme on fit l'an 1045. dans une Chartre de St. Victor. *Facta donatio hæc anno* M XLV. *Regnante Anrigo Imperatore Alamanorum & Romanorum, Burgondionumque, atque* PROVINCIALIUM.

Quant à la donation de l'an 1027. du lieu de Vilarsmafrey, où Bertrand eſt qualifié Comte de Forcalquier, de Montfort & d'Ambrun, & fils d'Aleiris Comteſſe de Die, & frere de Geofroy & de Guillaume, dont tous les Hiſtoriens font mention, elle eſt trés-certainement une piece de mauvais aloi. Car il ne paroît aucun acte avant & aprés l'an 1027, où les Comtes de Forcalquier ayent porté la qualité de Comte de Montfort ni d'Ambrun. La qualité de Comte IV.

de Forcalquier ne paroît pas non plus aux Chartres de ce tems là ; Forcalquier n'étant alors connu que sous le nom de Château de Forcalquier, & cette contrée de Provence portoit le titre de Comté de Sisteron. Qualification qui subsistoit encore en 1068. *Devota Dei famula nomine Balda &c. concedit Ecclesiæ sub Castello quod vulgo Paracolus dicitur &c. in dotem de honore suo qui est in* SISTARICENSI COMITATU, *& in territorio quod dicitur Petroxium anno* M LXVIII. Ce n'est pas que Sisteron ait jamais été Comté, mais cette contrée étoit apellée ainsi par raport à l'Evêché de Sisteron, où elle est située. La premiere Chartre où ces Princes ont porté la qualité de Comte de Forcalquier, n'est que de l'an 1110: toutes celles qui la précedent jusqu'en 1102. inclusivement, sont marquées du titre de Comté de Provence. Mais si ce Bertrand qui se qualifie Comte de Forcalquier l'an 1027, étoit le même, ainsi que l'assure Gaufridi, que celui qui fit une donation l'an 1044. à l'Abaïe de St. Victor, pourquoi dans cet acte, aussi bien que dans plusieurs autres, qu'il a fait avant & aprés, n'auroit-il pas continué de prendre cette qualité ? d'autant mieux que dans l'acte de 1044. il est fait mention du Château de Forcalquier. Rado Archevêque d'Ambrun, Astorg Evêque de Gap & Geofroy Evêque de Nice, qui sont nommez dans la donation faite au monastere de la Cluse, sont des témoins suposés.

Spicileg. tom. 6. p. 242.

Les Auteurs de la Gaule chrêtienne, qui ont eu connoissance de cette donation, n'ont eu garde d'admettre Astorg pour Evêque de Gap, ils ont mis Feraud depuis l'an 1024. jusqu'en 1045. Il est vray qu'ils ont placé Rado parmi les Archevêques d'Ambrun, mais ils lui ont donné rang entre deux Ismidon, aussi bien que Chorier qui a encore placé Astorg Evêque de Gap en 1027. entre deux Ferauds, l'un vivant en 1024. & l'autre en 1040. Jofredi a suivi les mêmes traces, ayant mis Geofroy Evêque de Nice en 1027. au milieu de deux Evêques apellés Pons, dont le premier vivoit en 1027. & le dernier en 1030. De-là vient que ces trois Historiens pour placer ces trois Prelats, ont sur la foy de cet acte fait deux Evêques du même nom à chaque Diocese, où il n'y en a qu'un. C'est-à-dire, qu'à celui d'Ambrun ils ont admis Rado entre deux Ismidon; à celui de Gap, Astorg entre deux Ferauds; & à celui de Nice, Geofroy entre deux Pons. Ces observations me paroissent si solides, qu'on ne ç'auroit disconvenir que cette Chartre, bien loin *de donner une grande lumiere de l'état de ce siecle*, comme dit Bouche, tome 2. p. 60. n'ait extremement embroüillé les Historiens. Ainsi je puis assurer que Rotbold n'a jamais été Comte de Forcalquier, ayant eu seulement pour sa portion la Comté de Venaissin; c'est pourquoy je ne l'admetrai point pour la souch

Chor. état politique du Dauph. tom. 2. p. 11. 186.

Jofred. hist. de Nice.

des Comtes de la haute Provence, qui dans la ſuite porta le titre de Comté de Forcalquier. Je commencerai cette branche par Guillaume fils de Guillaume II. Comte de Provence, & de Gerberge, en conſequence de la diſpoſition de ſon pere, ou de quelque acord fait avec Geofroy, & Bertrand I. ſes freres Comtes d'Arles.

V. Guillaume doit donc tenir le premier rang parmi les Comtes de la haute Provence, ou de Forcalquier. Il porta quelque fois le nom de Bertrand conjointement avec celui de Guillaume, & quelquefois l'un, ou l'autre ſeparément. Cette duplicité de nom a produit tant de confuſion, que pluſieurs ont cru que c'étoient deux Comtes differens. Deux donations en faveur de l'Abaïe Saint Victor, dont l'une a été faite par l'Evêque de Siſteron du conſentement de ce Prince, & l'autre par l'Evêque d'Avignon ſouſcrite par l'épouſe de Guillaume Bertrand, éclairciſſent tout-à-fait ce point d'hiſtoire. *Ego Geraldus gratiâ Dei Giſiſtaricenſis Epiſcopus, cum conſilio & voluntate Domini* VVILLELMI BERTRANNI *Comitis Provinciæ, & Comitiſſæ ſuæ uxoris, dono ſancto Victori &c. Facta hac donatioanno* MXXXV.

Ego Roſtagnus Avenionenſis Epiſcopus dno ſancto Victori, condaminam apud FORNICALCARIUM CASTRUM. *Uxor* VULLELMI BERTRANNI *comitis videlicet comitiſſa firmat.*

Guillaume ou Guillaume Bertrand commença de regner en 1030, dans le même tems que Geofroy & Bertrand ses freres commencerent à regner dans la basse Provence. Durant son regne qui fut assez long, il ne s'ocupa qu'à faire du bien aux maisons Religieuses, & principalement à l'Abaïe St. Victor de Marseille, à laquelle il fit donation l'an 1030. de deux terres situées dans les dépendances de Sisteron, en un village apellé *Ausomnis*. Ce Prince donna ces deux domaines par deux differens actes conçûs en mêmes termes (ou dans l'un il se dit Guillaume, & dans l'autre Bertrand.) La donation où il se dit Guillaume est souscritte par le Comte Pons & par Bertrand son frere fils de Guillaume Taillafer Comte de Toulouse. Ce qui prouve ce que j'ai dit cy-dessus, que Bertrand de Toulouse n'a jamais eu la Comté de Forcalquier, puisqu'il est present aux donations que Guillaume Bertrand Comte de la haute Provence faisoit des domaines situés dans cette Comté. VI. 1030.

Ego WILLELMUS *Comes Provinciæ & uxor mea* LUCIA *facio hanc donationem sancto Victori monasterii Massiliensis, unum videlicet mansum, quem excolit homo nomine Ismeraudus in villa* AUSOMNIS IN COMITATU SISTARICO. *Facta donatio anno ab incarnato Domino* M XXX *indictione* XIII. *Regnante Rodulfo Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ. *Ego* WILLELMUS *Comes hanc cartam scribi mandavi, & manu propriâ firmavi,*

testibusque subnixis firmare rogavi. PONTIUS COMES FILIUS TOLOSANI F. BERTRANNUS FRATER EJUS F.

Ego BERTRANNUS *Comes Provinciæ facio donationem Sancto Victori monasterii Massiliensis, unum videlicet mansum, quem excolit nomine Rotbaldus in villa* AUSOMNIS IN COMITATU SISTARICO. *Facta donatio anno ab Incarnatione Domini* M XXX. *Ind.* 13. *Regnante Rodulpho Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ. *Ego* BERTRANNUS *Comes hanc cartam scribere mandavi, & manu propria firmavi, testibusque subnixis firmare rogavi.*

VII. L'année suivante Guillaume donna encore à
1031. cette Abaye, deux terres au terroir de Pierrefeu,
1036. & de Forcalqueiret. Il restitua l'an 1036. avec Lucie son épouse, à l'Abaye de Cluni une proprieté au Diocése de Riés apellée Septfons, ou l'heritage de St. Mayeul. WILLELMUS *nobilissimus Comes &* LUCIA *ejus uxor reddunt Cluniaco hæreditatem sancti Mayoli, scilicet Diliadam & Septemfontes, in Episcopatu Regensi sitam. Actum apud Podiolinum monasterium anno Incarnationis* M XXXVI. Geofroy & Bertrand ses freres Comtes de Provence, comme nous avons vû, firent l'an 1036. une semblable restitution conçûë en mêmes termes. Guillaume fit aussi present à l'Abaye de S. Victor, pour faire prier Dieu pour l'ame de Guillaume son pere, de diverses terres avec l'Eglise Saint Promasse. Cet acte fut fait

ſolemnellement l'an 1044. en preſence de pluſieurs Evêques BERTRANNUS *autore Deo Marchio, ſive Comes Provinciæ cupiens reſtaurare locum in* COMITATU SIGISTERICO *ſitum in territorio* CASTELLI, *quod nominant* FORCALQUERIUM *in honore ſancti Promacii, pro remedio animæ meæ, & uxoris, ac filiorum, ac genitoris mei* WILLEMI *ſive genitricis meæ, eundem locum atque Eccleſiam in burgo & terris, quæ ſunt meæ poſſesſionis jura paternæ hæreditatis, in circuitu ipſius Eccleſiæ, monaſterio apud Masſiliam fundato, dono & reddo ad posſidendum. Facta donatio anno Incarnationis Dominicæ* M XLIV. *Henrico Rege Regnante.* BERTRANNUS *Marchio ſive Comes donator ſ. Rayambaldus Arelatenſis Archiepiſcopus ſ. Petrus Archiepiſcopus Aquenſis ſ. Stephanus Epiſcopus Aptenſis ſ. Franco Epiſcopus Carpentoratenſis ſ. Petrus Epiſcopus Vaſenſis ſ. Udulricus Tricaſtenſis Epiſcopus ſir.* GERALDUS EPISCOPUS GISISTARICENSIS FIRMAVIT. Donation qui fut confirmée environ l'an 1060. par Guillaume & Geofroy fils de ce Prince, & écrite ſur le même parchemin, immediatement aprés cet acte primordial.

VIII. Outre tous ces bienfaits, le monaſtere Saint Victor ſe prevalut encore de la liberalité de Guillaume par la donation, qu'il lui fit de la moitié des Egliſes bâties dans Manoſque, & celui de Montmajour de tout ce qu'il poſſedoit dans Pertuis.

Ego BERTRANNUS *Comes sive Marchio Provinciæ dono monachis Sti. Victoris in.*COMITATU SISTARICO, *in villa quæ dicitur Manuasca, medietas Ecclesiarum in ipsa villa constructarum. Facta*
1050. *carta* M. L.

Ego BERTRANNUS *Comes dono sancto Petro Monismaioris aliquid de mea honore, quæ honor est in Comitatu Aquense, in villa quæ nominant* PERTUSO. *sextam partem videlicet de* DECIMO, *quod Vuillelmus de Cucurono tenet per me.* BERTRANNUS *Comes firmavit.* Aprés ces deux actes, nous ne trouvons plus rien des actions de Guillaume Bertrand, & nous ne sçavons pas même en quelle année il deceda.

IX. Guillaume fut marié deux fois. Il laissa de sa premiere épouse apellée Lucie, & non point Eldearde Ebese, ainsi qu'a dit M. de Gaufridi, Guillaume II. dit Bertrand comme son pere & Geofroy. De Therese sa seconde épouse fille de Ramire Roi d'Aragon, il n'eut point d'enfans.

X. 105... Guillaume Bertrand II. & Geofroy furent par indivis Comtes de la haute Provence, & en partie d'Avignon. L'un & l'autre donnerent à l'Abaye de Saint André quelques droits qu'ils avoient dans le lieu de Mayranicis. L'acte fut souscrit
Mem. du P. de la Riviere. par Adélais épouse de Guillaume Bertrand, & par Geofroy Comte d'Arles leur oncle. *Nos Petrus & Guiraldus Pallioli donamus monasterio Sti. Andreæ Andeonensis montis cum consilio senio-*

rum nostrorum GUILLELMI BERTRANNI ET GAUFREDI *fratris ejus Comitum. Sunt ipse res in Comitatu Avenionensi in villa quæ vocatur Arzillerium. Et nos dicti Comites* GUILLELMUS BERTRANNI ET GAUFREDUS *frater meus donamus pariter eidem monasterio censum, quem habere videbamur in villo Mairanegas. Actum publicè in monasterio prædicto Sti. Andreæ, & firmatum per manus Domini* GUILLELMI BERTRANNI ET GAUFREDI *fratris ejus* COMITUM AVENIONENSIUM. *Anno* ML..... ADALAX *uxor* GUILLELMI BERTRANNI *Comitis dedit & f. Rostagnus Avenionensis Episcopus f.* GAUFREDUS *Arelatensium Comes f. Pontius Monachus scripsit.* Quoique la datte de cette donation soit imparfaite, elle ne ç'auroit être avant l'an 1050. ni aprés l'an 1063. puisque Guillaume Bertrand leur pere contractoit encore en cette année-là, & que Geofroy Comte d'Arles leur oncle, qui fut témoin à cet acte, ne mourut qu'en l'année 1063.

Du tems de ces Princes, il fut tenu un Concile à Barbara, qui est un fief dans la Comté de Venaissin, où Benoît Legat de Nicolas II. confirma la donation de l'Eglise St. Promasse, qu'en l'année 1044. Guillaume Bertrand I. avoit faite à St. Victor, & dont j'ai parlé en la section VII. Guillaume & Geofroy ses fils confirmerent aussi cet acte dans cette assemblée. Cette confirmation est inserée à la fin de la donation. Elle commence aussi-tôt XI. 1060. Bouche tom. I. p. 931.

aprés ces quatre mots qui forment la souscription de l'Evêque de Sisteron, & qui terminent l'acte de l'an 1044. GERALDUS EPISCOPUS GISISTARICENSIS FIRMAVIT. *A Domino Nicolao Papa Romano Benedictus, multis prædictam donationem expletis diebus, hujusmodi cartam sancto Victori Martyri suis donavit vel firmavit. Acta publica in Concilio apud Barbaras. Ego* WILLELMUS *& Ego* GAUFREDUS *comites & Marchiones Provinciæ filii præfati* BERTRANNI *hoc donum sive redditionem, quam pater noster fecit, manibus propriis firmaverunt. Berengarius filius Berengarii vicecomitis donavit & f. Vuillelmus de Venasca firmavit.*

XII. Tous ceux qui ont parlé de cette confirmation, & de la donation qui l'a precedée, n'ont pas pris garde que c'étoient deux actes passez en divers tems, quoique inserez sur un même parchemin. Ils sont écrits si prés l'un de l'autre, que les Historiens ont cru qu'il n'y en avoit qu'un. Le premier est la donation, que Bertrand fit l'an 1044. & l'autre est la confirmation faite par Guillaume & Geofroy ses fils, du tems du Pape Nicolas II. qui commença son Pontificat l'an 1059. & le finit l'an 1061. Le défaut d'attention que les ecrivains ont donné à la lecture de ces Chartres, les a porté à datter l'une & l'autre de l'an 1044. & à corrompre l'extrait qu'ils en ont donné. C'est de là que mal à propos ils ont pris

Bouche tom. 2. p. 63. & aux secondes corrections sur ce tome p. 2.

ocasion de dire, que ces deux Princes s'étoient qualifiez Comte de Provence du vivant de leur pere, qu'ils étoient morts avant lui, & qu'ils n'avoient point laissé d'enfans. A toutes ces méprises, ils en ont encore ajoûté une autre, qui est d'avoir placé Guillaume Bertrand & ses deux fils parmi les Comtes d'Arles, tandis qu'ils doivent avoir rang parmi ceux de la haute Provence.

Guillaume & Geofroy confirmerent en 1063. au monastere de Cluni une donation, que Berenger Vicomte d'Avignon lui avoit faite. Ils restituerent à l'Abaïe de Montmajour tout ce que Bertrand leur pere lui avoit donné dans Pertuis, & ils ajoûterent à cette restitution quelques domaines situés à Manosque, dont ils lui firent present. *Berengarius & Giberga uxor ejus &c. dant Sancto Petro Cluninacensi Ecclesiam Stæ. Trinitatis Castri Pontis Sorgiæ &c.* VVILLELMUS GOMES PROVINCIALIS *& ejus frater.* JOFREDUS. *Anno* MLXIII. XIII. 1063.

Ego GUILLELMUS ET GOTFREDUS *Comites reddimus totum* DECIMUM *de villà* PERTUSO, *quod olim* PATER ILLORUM *dederat Deo, sanctæ Mariæ & sancto Petro in monasterio Montismajoris, adjungimus ad hanc donationem quatuor mansos, cum medietate decimi de una medietate, quam* PATER NOSTER BERTRANNUS *dedit in villa quæ dicitur Manuasca, & propter hanc donationem accipimus centum solidatas à monachis ipsius monasterii. Signum* GUILLELMUS ET GOFREDUS *Comites*

qui hanc donationem fecerunt. Corroboratio chartæ vel donationis quam fecit GUILLELMUS *in ſuâ recta memoria & Uxor sua, nec-non &* FILIUS EORUM, *& propter hoc monachi Montis majoris iterum dederunt centum ſolidatas.* Bouche aux ſecondes aditions ſur le premier tome de l'Hiſtoire de Provence p.28.a fait paroître cette Chartre d'une autre maniere qu'elle n'eſt pas, & au lieu de PATER ILLORUM DEDERAT, il a mis AVUS NOSTER WILLELMUS DEDERAT. En effet cette Chartre eſt relative à la ſeconde de la ſection VIII, où nous avons vû que ce fut Guillaume Bertrand I. leur pere qui fit ce don à Montmajour, & non pas leur Aïeul. En conſequence de cette alteration, cet auteur dit que Guillaume & Geofroy étoient fils de Bertrand II. Comte de Forcalquier & petit fils de Guillaume, n'ayant pas fait reflexion, qu'en la table genealogique raportée en ce même tome, il donne pour aïeul à ces deux Princes, Bertrand I. de Toulouſe; c'eſt-à-dire, que d'une mépriſe il a paſſé à une autre, & il s'eſt confondu.

p. 840.

XIV. La Maiſon de Guillaume Bertrand tomba en quenoüille. Il n'eut d'Adélaïs ſon épouſe, qu'un fils qui mourut jeune, & une fille qui porta le nom d'Adélaïs comme ſa mere. Cette Princeſſe fut Comteſſe de la haute Provence & en partie d'Avignon, & fut mariée à Ermengaud Comte d'Urgel de la maiſon de Barcelone. Les décendans d'Adélaïs ne continuerent pas à porter la qualité

de Comte d'Avignon, quoy qu'ils en possedassent une partie. Nous verrons cy-aprés, que Guillaume III. & Guillaume IV. petits fils de celui-cy acorderent des privileges à l'Evêque, & aux Consuls de cette Ville.

XV.

Le Comte d'Urgel, quoique devenu Comte de la haute Provence par le moyen de son épouse, fit son sejour ordinaire dans la Catalogne, ce qui est cause que nous ne trouvons presque rien de lui en ce Païs-cy. Pitton en l'Histoire Ecclesiastique p. 108. d'Aix, raporte une chartre où il est fait mention qu'Ermengaud & Adélaïs avoient vendu une portion de Pertuis au Chapitre de l'Eglise St. Sauveur. *Dedit etiam decimam Dominicaturæ Comitis, quam aquisiverunt ab ipso Comite* ERMENGAUD, *& Comitissa* ADALAIDE *in castro Pertusus.* Ermengaud testa l'an 1090. & le 29. d'Avril. Fraile Diago en l'histoire des anciens Comtes de Barcelone, témoigne avoir vû son testament. Il dit p. 137. qu'il laissa la Comté d'Urgel à Ermengaud son fils aîné, & de Lucie sa premiere épouse, & à Guillaume son autre fils qu'il avoit eu d'Adélaïs, tout ce qu'il possedoit en Provence, consistant en Dioceses, Villes & Châteaux, & le mit sous la tutelle de Bertrand Comte d'Arles. Ayant encore laissé de son second mariage une fille apellée Sance. 1092. Il mourut l'an 1092. Adélaïs sa veuve le survêquit plus de cinquante sept ans, & passa le reste de ses jours en Provence. Elle confirma l'an 1102. à 1102.

Bertrand Evêque de Sisteron, l'Eglise de Saint
1110. Mari de Forcalquier, & en l'an 1110, elle, sa mere Adélaïs & son fils Guillaume restituerent à l'Eglise de Sisteron le Château de Lurs. Nous devons la connoissance de la premiere Chartre à Mr. de Peiresq, & de la seconde au Pere Columbi, qui l'a inserée dans l'Histoire des Evêques de Sisteron. *Ego* ADALAX *Dei gratia* PROVINCIÆ *Comitissa confirmo vobis Domino B. Episcopo Ecclesiam sancti Marii Fornicalquerii. Anno* MCII.

Ego ADALAIS *Comitissa* FULCHERIENSIS *& mater mea* ADALAIS *& filius meus* VUILLELMUS *Marchio* PROVINCIÆ *concedimus, &c. Anno* MCX. C'est icy le premier titre qui prouve la qualité de Comté de Forcalquier, qui n'étoit pas encore constamment établie, puisque Guillaume y prend le titre de Marquis ou de Comte de Provence, que ses predecesseurs avoient toûjours porté.

XVI. Guillaume III. en qualité de Seigneur d'une portion d'Avignon donna à l'Evêque, & aux Consuls de cette Ville une autorité absoluë, & une entiere jurisdiction sur les habitans, telle que les Magistrats ont coûtume d'avoir. Ce Comte étoit d'une humeur si violente, qu'il usurpa la ville de Pertuis sur le monastere de Montmajour. L'Abé s'étant pourvû contre lui par des censures Ecclesiastiques, le fit excommunier & mettre ses terres à l'interdit. Guillaume pour être retabli alla à Vienne l'an 1120. se jetta aux pieds de Calixte II.

& il restitua cette Ville entre ses mains. La restitution faite il fut absous, & son état relevé. Guigues Comte d'Albon son beau-pere se rendit caution pour lui envers le Pontife & l'Abé de Montmajour. Bouche a inseré la Chartre de ce rétablissement dans son 2. tome page 109. mais comme il l'avoit publiée avec quelques fautes assez notables, il l'a reparée dans ses dernieres corrections sur son second tome page 6. 7. où il a remarqué trés-à-propos, que cette excommunication doit être attribuée à Guillaume dont nous parlons, & non point à Guigues son fils. Guillaume mourut au mois d'Octobre de l'an 1129. & fut enseveli dans le cimetiere de l'Eglise Nôtre-Dame d'Avignon, ayant laissé de Garcende d'Albon deux fils Bertrand & Guigues.

Guich. hist. de Savoye p. 1160.

XVII.

Bertrand I. & Guigues furent heritiers de leur pere. Adélaïs leur ayeule voulant pour lors se demetre de tous ses biens, elle s'en depoüilla en leur faveur sans se reserver que quelque usufruit pour son entretien seulement. Cette Princesse prend dans cet acte la qualité de Comtesse d'Avignon & de Forcalquier. Il est dans les Archives du Roy à Paris, & en voici l'extrait tiré de l'Histoire des Comtes de Provence *Ego* ADALAX AVENNICENSIS *atque* FORCALQUERIENSIS *Comitissa dono filiis filii mei* VVILLELMI *Comitis* BERTRANNO *atque* GUIGONI *nepotibus meis*, *omnem honorem meum* TOTIUS PROVINCIÆ, &c.

p. 130.

Facta est autem hæc donatio in Avennica civitate post mortem VVILLELMI *Comitis, mense Octobri quo ipse mortuus est. Anno* MCXXIX. Guigues mourut l'an 1149. aussi tôt qu'il eut testé, ayant institué ses heritiers universels les enfans de son frere.

XVIII. Bertrand I. fut marié à Josserane, qu'on croit être de la maison de Flotte. Il y a aparence qu'il mourut avant l'an 1149, puisque Guigues son frere ne le nomme pas dans son testament, ayant laissé son heritage à ses neveux, c'est-à dire, aux enfans de Bertrand. Il est pourtant trés-seur que
1150. ce Prince deceda avant l'an 1150. une Chartre de cette année là tirée des Archives de Saint Jean d'Arles, nous l'aprend en ces termes. *Notum fieri volumus quod Domina* JAUSSERANDA *Comitissa uxor quondam* BERTRANDI *Comitis nomine* FILIORUM *suorum ex* BERTRANNO *Comite susceptorum &c. Anno* MCL. Les Historiens ne conviennent pas du nombre des enfans du Comte Bertrand. Bouche, & l'Abé Robert en l'état de Provence pretendent qu'il ait eu deux fils Guillaume, & Bertrand & une fille apellée Alix de Forcalquier, qui épousa Giraud Amic de Sabran Seigneur en partie de Graveson, & autres Places. Mon pere en l'histoire des Comtes de Provence dit qu'il en avoit eu trois, Guillaume l'Aîné, Guillaume le Jeune & Bertrand. Le Pere Columbi assure qu'il en laissa quatre, Guillaume l'Aîné, Bertrand l'Aîné, Guillaume le Jeune & Bertrand.

Robert tom. 2. p. 89.

p. 121.

le Jeune. Ils tombent pourtant tous d'acord, que de tous ces freres il n'y eut qu'un Guillaume qui fut marié. Toute-fois les Archives de la Chartreuse de Durbon me font connoître, qu'il y eut aussi un Bertrand qui se maria. Dans cette diversité d'opinions, & ne pouvant pas distinguer ce que les deux Guillaumes ont fait chacun en particulier, pour éviter toute sorte de confusion, je ne parlerai que d'un Guillaume, que j'apellerai Guillaume IV. & je ferai mention de deux Bertrand, que je distinguerai en Bertrand II. & en Bertrand III.

Guillaume IV. & Bertrand II. commencerent XIX.
à regner l'an 1150. Ils joüirent paisiblement de 1150.
leurs Etâs jusqu'en l'an 1162. que Frederic Barberousse Empereur & Roy de Bourgogne infeoda la Comté de Forcalquier à Raimond Berenger le le Jeune, Comte de Provence, à cause qu'à son avenement à l'Empire, ils ne lui avoient pas rendu leur devoir. Ce Prince ordonna par cette infeodation, que les Comtes de Forcalquier preteroient hommage aux Comtes de Provence comme à la personne de l'Empereur; & en cas de refus, qu'ils perdroient leur Comté. On a pretendu, que Guillaume ayant apris cette infeodation, recourut à l'Empereur lequel à sa priere la revoqua par ses patentes de l'an 1164. indiction septieme, l'an vingt-trois de son regne, & le vingt & uniéme de son Empire, données au Diocése de Pavie, & signées par Geofroy Vice-chancelier de Philippe Archevêque

de Cologne, Archi-chancelier du Roïaume d'Italie. Mais il se rencontre tant de supositions dans ce titre, qu'on le reconnoît incontestablement faux, quoique Bouche & Guichenon en sa Biblioteque Sebusiene l'aient donné pour sincere. En l'an 1164. au raport de tous les Cronologistes, l'indiction & l'an du regne de Frederic étoient le douziéme, & celui de son Empire le dixiéme. Philippe n'étoit point Archevêque de Cologne, c'étoit Rainald, selon Vignier en sa Bibliotheque historiale, aprés un ancien Cronologiste Aleman. Cependant pour être entierement convaincu de ces supositions, il ne faut recourir qu'à la datte de l'infeodation, & à celle de la revocation. L'infeodation étant datée de l'an 1162. indiction dixiéme, du Regne de Frederic le dixiéme, & de son Empire le huitiéme; la revocation qu'on dit être de l'an 1164. ne devant avoir que deux années de difference, auroit dû être marquée de l'indiction douziéme, du Regne de Frederic le douziéme, & de son Empire le dixiéme, non pas être datée de l'indiction septiéme, du regne de ce Prince le vingt-troisiéme, & de son Empire le vingt-deuxiéme. Il est surprenant que Bouche, qui raporte ces deux Chartres aux pages 134. 135. de son second tome, n'aye pas fait ces reflexions. Il est certain que si cet acte eut été revoqué, Idelfons Comte de Provence n'auroit osé l'an 1178. demander à Guillaume de lui rendre hommage de sa Comté de Forcalquier, & en cas

Bibliot. Sebus. p. 231.

qu'il eut voulu faire cette entreprise, Guillaume se seroit adressé à l'Empereur pour faire valoir sa revocation, & pour le prier de le défendre contre Idelfons. Mais au contraire Guillaume fut forcé de lui rendre hommage, & ce n'est que depuis l'infeodation faite l'an 1162. que la Comté de Forcalquier est hommageable de celle de Provence, car avant ce tems-là on ne trouvera pas que les Comtes de Provence aïent éxigé ce devoir des Comtes de Forcalquier.

Quelque tems aprés que l'Empereur eut rendu la Comté de Forcalquier hommageable à celle de XX.
Provence, le Comte Bertrand II. fit donation aux 1168.
Chevaliers de St. Jean de Jerusalem de tout ce qu'il possedoit dans Manosque, à la maison de St. Gilles de quantité de terres, & il laissa le reste de ses biens à Guillaume son frere.

Mais pour revenir à Guillaume IV. je trouve XXI.
que l'an 1173. la Comté de Forcalquier étoit sous 1173.
sa domination. La datte d'un acte d'échange passé entre l'Abaïe de St. Victor & celle de St. Eusebe d'Apt, ne nous permet pas d'en douter. *Anno* 1173. *mense Martio quinta die, Idelfonso Illustri Rege Aragonis Provinciam regente,* GUILLELMO *Comite Forchalcherii Comitatum tenente.* Ce qui nous fait comprendre, que Bertrand II. étoit alors decedé, & que Guillaume son frere lui succeda. Ce Prince transigea l'an 1177. avec Pierre Archevêque d'Am- 1177.
brun, sur les droits que lui & ce Prélat avoient

L

dans cette Ville. Guillaume fut marié, & il seroit à souhaiter que les titres eussent fait mention de son épouse. Quelques-uns avancent qu'elle étoit apellée Marguerite de Bourbon, en quoi ils se sont trompés, aiant pris l'oncle pour le néveu. Nous verrons cy-dessous, que c'étoit Guillaume de Sabran qui se qualifioit Comte de Forcalquier, qui fit cette alliance. L'identité du nom de Guillaume, & le titre de Comte de Forcalquier, que l'un & l'autre ont porté dans le même tems, ont donné lieu à cette équivoque. Nous sçavons seulement que Guillaume IV. n'eut qu'une fille apellée Garcende, qui épousa Raines de Castellar, qui portoit le titre de Prince de Marseille, & qui étoit fils de Rostain de Sabran, & de Roscie Dame de Castellar. Il sortit de ce mariage Garcende, Beatrix & un Fils dont nous ne sçavons pas le nom.
1193. Guillaume maria en l'an 1193. Garcende de Sabran sa petite fille avec Idelfons II. Comte de Provence, & lui donna pour sa dot la Comté de Forcalquier. Depuis lors cette Comté fut unie à celle de Provence, aprés en avoir été demembrée depuis environ
1202. cent soixante - trois ans. Il maria Beatrix en 1202. avec Gui André de Bourgogne Dauphin de Viennois. Le Fils de Raines ne tarda pas de mourir, aprés le mariage de Garcende sa sœur.

XXII. Guillaume fut un Prince pieux & charitable:
1206. Il confirma en 1206. à l'Evêque & aux Consuls d'Avignon, quelques privileges que Guillaume III. son Aïeul leur avoit accordez. Le Comte Bertrand

III. son frere fit alors une semblable declaration, & jura de n'y point contrevenir. Guillaume fit le voïage de St. Jaques, accorda quelques privileges à l'Abaïe de Silvecane, à la Chartreuse de Durbon, fonda l'Abaïe de Lure, & le dernier Janvier de l'an 1208. 1208.
il donna son palais qu'il avoit fait bâtir à Manosque, & tout ce qu'il possedoit en cette Ville & à Toutes-aures à l'hôpital de St. Gilles. Il est dit dans cet acte raporté par Bouche, que Guillaume étoit alité, & Tom. 2.
qu'il voulut être enseveli dans le cimetiere de la p. 196.
maison des hospitaliers. Aprés cette donation il vêquit encore plusieurs mois, & sur la fin de ses jours il fut reçû au nombre des Freres Donats dans l'Ordre des Templiers. Une Chartre des Archives du Roy en Provence, atteste que ce fut en Decembre de l'an 1209. *Anno* 1209. *mense Decembri Magister domûs Templi Provinciæ recepit in Fratrem ac Donatum Ordinis Dominum* G.*Comitem Forcalquerii in ultimis suis*. Néanmoins par la donation de la Comté de Forcalquier, que Garcende Comtesse de Provence fit à Raimond Berenger son fils, le dernier de Novēbre de l'an 1209, qu'on lit dās Bouche; cette Tom. 2.
Princesse assure que Guillaume son aïeul, qui est p. 188.
celui dont je parle, étoit déja decedé. Cette contrarieté en ces dattes fait voir qu'il y a quelque faute, ou en celle du mois de Novembre, ou en celle du mois de Decembre. Quoiqu'il en soit, il est trés-sûr que ce Prince mourut cette année-là, & sa mort est marquée dans les Archives de St. Jean d'Aix en ces

termes. *Anno* MCCIX. GUILLELMUS *Comes Forcalquerii decessit.*

XXIII. Bertrand III. aprouva l'an 1206. comme j'ai dit, le privilege que Guillaume IV. son frere avoit confirmé à l'Euêque & aux Consuls d'Avignon. Une Chartre de la Chartreuse de Durbon nous aprend qu'il avoit été marié, & qu'aux premieres années du siécle de 1200. lui & R. son épouse pour le bien de leur ame, & de celle de leur fille, avoient accordé aux Religieux de cette maison le droit de pâturage dans la terre qu'ils avoient du côté de la Sausse jusqu'à Sisteron. Je ne sçai si St. Didier Chartreux à Durbon, & Evêque de Die en 1214. selon le Pere Columbi, étoit son fils. Il y a lieu de croire que si cet historien eût eu connoissance que le Comte Bertrand eût été marié, il l'auroit dit dans un traité qui a pour titre GUILLELMUS *Junior Forcalquerii Comes*, où il justifie d'une maniere trés-solide le nombre des enfans, qui sortirent du mariage d'entre le Comte Bertrand & Josserane. De plus ce curieux Jesuite parlant de St. Didier dans l'histoire des Evêques de Die, il auroit eu recours aux conjectures, mais il a seulement fait mention de lui en ces termes *Beatus* DESIDERIUS *Comitis Forcalquerii filius ex Carthusiano Episcopus*, Le nom de l'Epouse du Comte Bertrand n'est marqué que par un R. & celui de sa fille nous est encore moins connu.

XXIV. Aussi-tôt aprés la mort de Guillaume IV. Guillaume de Sabran comme fils de sa sœur Alix, & de

Geraud Amic, prit le titre *Par la grace de Dieu Comte de Forcalquier*, & se pretendit Souverain de cet Etat. C'est ainsi qu'il est qualifié dans une Chartre de l'an 1209, aussi bien que dans un acte de confirmation, qu'il fit l'an 1211. à l'Abaïe de Silvecane pour faire prier Dieu pour l'ame de son oncle, qu'il apelle son predecesseur. *Anno* MCCIX. *mense Decembri. Ego* WILLELMUS *Dei gratiâ Comes Forcalqueriensis filius quondam* GERALDI AMICI &c. Regiſtres de Peiresq.

GUILLELMUS *Dei gratiâ Comes Forcalquerii pro remedio animæ meæ & Domini* GUILLELMI *bonæ memoriæ avunculi mei & predecessoris, concedo Abbati Silvacanæ &c. sicut predecessor meus concesserat in tota terra mea. Anno* MCCXI. Idem.

XXV. Guillaume de Sabran porta si avant sa pretention, que se prevalant de l'absence de Raimond Berenger Comte de Provence & de Forcalquier, & de Pierre Roy d'Aragon son tuteur, il commença par envahir sur l'Abaïe de Montmajour la ville de Pertuis pour l'unir à son domaine. Raimond Berenger étant dans la suite du tems revenu en Provence, & la Comté de Forcalquier lui étant aquise privativement à tout autre, entra en contestation avec Guillaume de Sabran. Pour ce differend les uns & les autres aïant compromis à des arbitres, on adjugea l'an 1220. la Comté de Forcalquier à Raimond Berenger, excepté quelques terres qu'on attribua à Guillaume.

XXVI. Quoique Guillaume de Sabran eut été debouté de ses pretentions, il continua à se qualifier par la

Guichen. hist. de Sav. p. 1158. Duchesne hist. des Ducs de Bourgog. p. 47.

grace de Dieu Comte de Forcalquier. Il épousa Marguerite de Vienne dite de Bourbon fille de Gaucher de Vienne Seigneur de Salins, & de Marguerite ou de Mathilde de Bourbon. Le Côte de Forcalquier & son épouse declarerent l'an 1211. à Eudes Duc de Bourgogne leur oncle, & à Blanche Comtesse de Troye Palatine, qu'ils renonçoient au droit qu'ils pouvoient pretendre par la succession de M. de Bourbon mere de Marguerite en faveur de Gui de Dampierre, moyenant douze cens marcs d'argent. *Pro Illustrissimo Domino & avunculo suo charissimo Odeto Duci Burgundiæ* COMES FORCALQUERII ET MARGARETA UXOR EJUS *salutem. Paratum in omnibus obsequium. Noverit dilectio vestra, quod cum matrimonium nostrum assensu vestri, & Guidonis de Dampetra &* M. DOMINÆ BORBONII *celebratum fuisset, volebat mala fide, jus nostrum quod nos habemus in omni terra quæ me* MARGARETAM *contingere debebat de capite* MATRIS MEÆ M. DOMINÆ BORBONII. *Venimus propria voluntate in curiam Domini Regis Franciæ pro audiendo arbitrio curiæ suæ. Datum anno Domini* M CCXI. *mense Februario.* Duchesne a donné en François l'extrait de cet acte, & Dom Luc Dacheri a raporté cette même Chartre adressée à la Comtesse de Troye. On ne sçauroit apliquer cette renonciation à Guillaume veritable Comte de Forcalquier, puisque nous avons vû cy-dessus qu'il mourut l'an 1209.

Archiv. de la la Chambre des Comptes à Moulins.

Duchesne aux Preuves de l'hist. des Ducs de Bourgog. p. 65. Spicilege tom. XI. p. 365.

Les Comtes de Forcalquier portoient dans leurs armoiries, de gueules à une croix clechée, vuidée & pommetée d'or ſemblable à celle de Toulouſe. On la voit dans le Sceau attaché à la donation que le Comte Bertrand fit l'an 1168. à la Maiſon de St. Gilles, auſſi bien qu'aux deux Sceaux du Comte Guillaume ſon frere, d'environ l'an 1180. dont j'ay donné la repreſentation dans l'hiſtoire de Marſeille. Je ne ſçai ſi les Comtes de Forcalquier auroient pris leurs armoiries des Comtes de Venaiſſin, ſoit par raport à quelque alliance qu'ils euſſent faite avec eux, ſoit par quelque autre raiſon qui ne m'eſt pas connuë. XXVII.

Extrait de la Table Genealogique des Vicomtes de Marseille.

Guillaume

962.	Guillaume I. Biliele.		962.	Honoré Evêque de Marseille.
977.	Pons Evêque de Marseille.		1004.	Guillaume II. Fulco Eissalene Odile Etiennete.
1046.	Guillaume III. Adalgarde.	Pons Evêque de Marseille.	Geofroy de Marseille. Rixende	Pierre Odoara Thucia.
1110			Hugues Geofroy I. Douce.	
1140.			Raymond Geofroy de Marseille Pontia.	
1170.			Hugues Geofroy II. Cecile.	
1190.	Hugues Geofroy III. Sibile.		Guillaume le Gros.	Barral †
1214.	Adélasie Raimond des Baux.		Malbile Gerar Ademar.	Barrale Hugues des Baux.
1250.				Barral des Baux Beatrix d'Anduse.

† Raimond Geofroy Marquise Ixmile. ------Roncelin Religieux à St.Victor.

1240. Burgondion Seigneur de Trets & d'Olieres Mabile d'Agout des Seigneurs de Saut.

Jacques Seigneur d'Olieres son arriere petit-fils prit le nom & les armes d'Agout, & c'est de lui que décendent les Barons d'Olieres, & les Seigneurs de Roquefueil.

QUATRIEME DISSERTATION.

DE L'ORIGINE DES VICOMTES DE MARSEILLE.

APRES avoir découvert la véritable origine des Comtes de Provence, de Venaissin & de Forcalquier, il est à propos de rechercher celle des Vicomtes de Marseille. Mon pere qui a été le premier d'en parler, a tiré leur origine de Pons, qu'il croïoit être frere de Boson Comte de Provence, & pere d'Honoré Evêque de Marseille. Il est vrai qu'il n'apuïoit son sentiment, que sur des conjectures tirées d'une Chartre qui est rejettée des curieux, soit par raport à la datte, soit par raport au regne du Prince dont elle est marquée, soit par d'autres moïens directement contraires à la verité de l'histoire. Je ne la raporte point, le lecteur la trouvera dans l'histoire de cette Ville premiere édition, aussi bien que dans celle de Provence par Bouche. C'est dans cette Chartre, où il est fait mention de Pons qualifié simplement Vicomte, & placé parmi dix- I.

p. 49. toin.2. p.31.

huit Juges ou Seigneurs, qui vuiderent une contestation survenuë entre l'Evêque Honoré & le Comte Boson, & nullement parmi ceux de la famille de ce Prince, c'est-à-dire Rotbold son fils & le Comte Guillaume son frere nommez dans ce titre. Ce jugement fait voir sans contredit, que le Vicomte Pons ne sauroit avoir été le frere de Boson, qui étoit partie querelée, ni le pere de ce Prelat qui étoit demandeur, puisqu'il auroit jugé le procés entre son frere & son fils. Bouche & Gaufridi qui ont écrit aprés mon pere disent positivement, que Pons étoit le troisiéme fils de Boson. Ils établissent leur opinion sur une Chartre de l'an 961. tirée des Archives de Montmajour, souscrite par le Comte Boson, par Constance son épouse, par leur fils Guillaume qui fut Comte de Provence, par Rotbold, qui selon ces historiens, fut Comte de Forcalquier, & par Pons le Jeune. La Chartre est conçuë en ces termes. BOSO *Comes & Uxor sua* CONSTANTIA *firmaverunt*, *illorum filii similiter* GUILLELMUS *Comes*, ROTBALDUS *Comes*, PONTIUS JUVENIS *fir. Berengarius Judex fir.* Bouche raisonant sur ce titre ajoûte ces mêmes paroles, *Pourquoi auroit-il mis ce Pontius avec Guillaume & Rotbold Comtes fils de ce Boson, s'il n'eut été leur frere, pourquoi tout jeune qu'il etoit, auroit-il signé devant le Juge, & plusieurs autres grands personnages, s'il n'eut été plus qu'eux, ainsi s'il n'eut été fils du Comte Boson, & frere des Comtes Guillaume & Rotbold.*

Tome. I. p. 873.

J'avoüe que si cette Chartre eut donné à Pons la qualité de Vicomte, comme elle a donné celle de Comte à Guillaume & à Rotbold, la preuve seroit plus soutenable, quoique ce terme *Illorum filii* doive être retraint à Guillaume & à Rotbold. En effet mon pere qui a publié cette Chartre dans l'histoire des Comtes de Provence, a exclu Pons le Jeune du nombre des enfans du Comte Boson. Dom Mabilon en a fait de même dans les Annales de St. Benoît. *Boso Comes & uxor sua Constantia nec-non illorum filii Vvillelmus Comes & Rotbaldus Comes.* dit cet auteur. Aussi trouvons-nous dans les Archives de Montmajour une donation faite l'an 971. en faveur de ce monastere par Boson & Folcoare son épouse souscrite par PONTIUS JUVENIS, auquel tems Guillaume I. étoit Vicomte de Marseille. Dom Chantelou qui avoit travaillé longtems dans les Archives de cette Abaïe, marqua à mon pere, que PONTIUS JUVENIS étoit la souche de la maison des Baux. Voici l'extrait de la lettre qu'il lui écrivit là-dessus en 1651. *Comme je n'avois dessein que de remarquer la suite des Abés, & ce qui étoit arrivé de plus memorable en ce monastere,* c'est à-dire de Montmajour, *j'ai laissé beaucoup de choses qui eussent pû aider aux genealogies des plus illustres maisons de Provence, comme de celle des Baux, dès le tems de Guillaume I. Comte de Provence, auquel tems vivoit* UN PONTIUS JUVENIS ET SA FEMME PROFETA, QUI EURENT POUR

II.

pag. 32. 50.

Tom. 3. p. 564.

FILS HUGUES ET GEOFROY TIGES DE LA MAISON DES BAUX.

III. Robert. Etat de Provence. tom. 1. p. 357.

L'Abé Robert a été de même ſentiment, & a fait décendre la maiſon des Baux, de Pons Seigneur des Baux nommé Pons le Jeune dans une Chartre de Montmajour, lequel de ſon épouſe *Profeta* laiſſa Hugues des Baux. Comme cette Chartre n'a point de datte, cet auteur a crû qu'elle étoit de l'an 973. & le P. Chantelou de l'an 981. la voici en peu de mots tirée de ſon hiſtoire de Montmajour. *Ego Silvius & filii mei donamus Sto. Petro de Montemajore aliquid de alode noſtro, qui nobis ex donatione* SENIORIS NOSTRI DOMNI PONTII JUVENIS *& uxoris ejus* PROFETÆ *& ipſorum filio* DOMNO UGONE *propter bonum ſervitium, quod eis frequenter fecimus in Comitatu Arelatenſe ſecus caſtrum, qui vocatur* BALCIUS *ad Eccleſiam Sti. Martini in Felauria.* PONTIUS *fir.*

pag. 50.

IV.

Le Seigneur des Baux étoit encore en vie l'an 1028, auſſi bien que Hugues & Geofroy ſes fils environ l'an 1040, comme il reſulte de deux actes paſſez, l'un en faveur de l'Abaïe St. Victor, & l'autre de celle de Montmajour. *Ego Aimedrius & filii mei facimus donationem monaſterio Masſilienſi de alode noſtro, quem conſtat ſitum eſſe in Comitatu Arelatenſe, ultra paludem Sancti Cæſarii. Facta anno* M XXVIII. PONTIUS JUVENIS *fir.* UGO *fir.* JOSFREDUS *fir.*

Voici la ſouſcription de celle de Montmajour.

JOFREDUS *filius* PONTII JUVENIS *fir.* HUGO *frater ejus fir.* Aprés cela Bouche doit-il s'étonner, si Pons le Jeune a signé immediatement aprés les Comtes Guillaume & Rotbold, & devant les Juges & autres grands personnages pour me servir des termes de cet historien, car la maison des Baux a toûjours été sans contredit la plus illustre de Provence. Il est encore à remarquer que si Pons le Jeune eut été la souche des Vicomtes de Marseille, Hugues & Geofroy ses fils qui recueillirent sa succession, paroîtroient dans la ligne des Vicomtes de cette Ville. Au contraire cette Vicomté étoit en même tems possedée par Guillaume I. & par Guillaume II. & Fulco ses fils.

Outre toutes ces reflexions, la suite des actes, que les Vicomtes de Marseille ont passé, ne s'acorde point avec celui de l'an 961. ni avec tous les autres, que les Comtes de Provence ont fait posterieurement. On conviendra de ce fait, si l'on observe qu'Honoré, que Bouche dit avoir été le second fils de Pons pretendu troisiéme fils de Boson, & que Pons son petit-fils étant Evêque de Marseille, celui-là en l'an 962. & celui-ci en l'an 977. il s'ensuivroit qu'Honoré auroit paru dans le monde en qualité d'Evêque, avant que Guillaume I. son oncle fils-aîné de Boson commençat à regner en Provence, & que l'Evêque Pons auroit suivi son grand-oncle de fort prés. Ce qui est tout-à-fait impossible. Pour moy je crois que les Vicomtes de Marseille ne V.

décendoient pas des Comtes de Provence, & qu'ils avoient une autre origine, qui devoit être fort illustre, puisqu'ils posséderent avec des marques de Souveraineté l'une des plus importantes villes de la Province. Il est croïable que le premier qui eut cette Vicomté, en fut investi par Conrad Roy de Bourgogne, & de Provence en même tems, & de la même maniere qu'il investit Boson de la Comté d'Arles, dont j'ai parlé dans la premiere dissertation.

VI. Guillaume est le premier Vicomte de Marseille dont nous aïons des preuves. Il souscrivit avec Biliele son épouse, Pons & Guillaume ses fils une donation, qu'Honoré son frere Evêque de cette Ville fit à l'Abaïe St. Victor, où Guillaume I. Comte de Provence fut present. HONORATUS *Massiliensis Episcopus concedimus congregationi monachorum, secundum regulam sancti Benedicti, in Abbatia Beati Victoris &c. Acta in Massilia regnante Conrado Rege. Signum Domini* HONORATI, *qui cartulam istam fieri jussit, & manu sua firmavit. Dominus* GUILLELMUS *frater suus* VICECOMES *& uxor sua* BILIELDIS, *& concesserunt & voluerunt cum filiis suis* PONTIO ET GUILLELMO, *Domnus Guillelmus Comes firmavit.* Certainement cette donation fut faite avant l'an 977, puisque cette année-là Pons fils du Vicomte Guillaume étoit Evêque de Marseille; je crois que Guillaume & Honoré étoient fils d'un autre Guillaume. Je fonde mon sentiment sur une Chartre de l'an 1005, qui

fait la relation de la ruïne, que les Normans causerent au monastere St. Victor, lequel fut dans la suite du tems successivement relevé par Guillaume qualifié DOMNUS GUILLELMUS, par Honoré Evêque de Marseille, par le Vicomte Guillaume son frere, & par Pons fils de celui-ci, qui succeda à son oncle en l'Evêché de cette Ville. On entrevoit en cette continuation de bienveillance de la part de ces Seigneurs en faveur de ce monastere, l'ouvrage & l'inclination de ceux d'une même famille. Je raporterai seulemenr les principales paroles de cette Chartre, qui servent à apuïer mon opinion. *Sicque factum est, ut monasterium illud, quod olim præcipuum & famosissimum in tota Provincia, fuerat adnullatum, & pene ad nihilum est redactum, quo usque bonæ memoriæ* DOMNUS GUILLELMUS *& Domnus* HONORATUS *præfatæ civitatis Episcopus ac frater ejus* DOMNUS GUILLELMUS VICECOMES, *filiusque suus Domnus* PONTIUS *Præsul qui eidem avunculo suo in episcopatum successit, & eam pene lapso manum sublevationis porrexerunt, qui non solum ex sua & aliqua reddiderunt, verum etiam de propriis suis possessionibus ob remedium animarum suarum, multa largiti sunt ac monachos agregatos ibidem ordinaverunt. Ego* PONTIUS *Massiliæ Ecclesiæ Pontifex Domini mei beatissimi Victoris amore flagrans, & ut ejus monasterium ubi sacrum corpus requiescit stabilitum, absque ulla diminutione in secutivis sæculis ma-*

neat &c. hoc etiam inserere placuit mihi PONTIO *Episcopo, ac fratribus meis* DOMNO GUILLELMO ET DOMNO FULCONI *ut quæcumque de hæreditate patris nostri, vel parentumque nostrorum huic monasterio collatum est, vel fuerit, si aliquando surrexerit aliqua potestas, qui aliquid ab eodem monasterio auferre voluerit, hoc vindicare non valeat. Anno Incarnationis.* MV. GUILLELMUS VICECOMES *fir.* FULCO *frater ejus fir.*

VII. A la verité cette Chartre ne dit pas que l'Evêque Honoré & le Vicomte Guillaume son frere fussent fils de Guillaume, dont elle fait mention, ni que celui-ci ait été Vicomte de Marseille; mais ce défaut de filiation & de qualité n'étoit pas extraordinaire dans ce siecle-là, où les Secretaires n'avoient point toute l'exactitude, qu'ils eurent dans la suite du tems. En effet, nous trouvons dans la même famille des Vicomtes une donation, que Pons Evêque de Marseille fit l'an 977. à Guillaume Vicomte de cette Ville, & à Biliele son épouse, sans que ce Prelat dise qu'il fut leur fils, quoique nous sachions d'autre part, & principalement d'un acte de l'an 1008, que Pons Evêque de Marseille étoit fils du Vicomte Guillaume & de Biliele. Ces deux actes tirés des Archives de St. Victor sont en ces termes. *Qualiter actum fuit inter* PONTIUM *Episcopum Massiliensis Ecclesiæ &* WILLELMUM *Vicecomitem & uxorem suam* BILIELDEM *qualiter convenit inter eos & de terra, quæ est in Comitatu Masiliensium, in loco*

qui dicitur Campania &c. Ego PONTIUS *Episcopus dono vobis ipsam terram* WILLELME *& uxori vestræ* BELIEDI &c. *Facta cessio ista in Massilia anno* XL. *Regnante Conrado Rege Alamanorum sive* PROVINCIÆ. 977.

Ego PONTIUS *Massiliensis Ecclesiæ Episcopus dono sancto Victori aliquid de hæreditate mea, quæ à* PROGENITORIBUS MEIS GUILLELMO, ET BELIELDE *mihi jure hæreditario contigit &c. Facta est hæc donatio anno* M VIII. *Regnante Rodulpho Rege Alamanorum seu* PROVINCIÆ.

VIII. Ce défaut de filiation éclairci, il importe de réfléchir sur le titre de Vicomte de Marseille, qu'on a omis de donner à Guillaume, qui fait l'un des principaux sujets de cette Dissertation. La qualité de DOMNUS, ou de Seigneur dont on l'a qualifié simplement n'est pas des moins considerables. La Chartre de 1005. qui m'a donné connoissance de lui, m'en fournit un exemple bien formel. C'est là où l'on voit un autre Guillaume & Fulco son frere sans autre titre que celui de Seigneur, quoiqu'alors ils fussent veritablement Vicomtes de Marseille, puisque leur pere étoit mort dès l'an 1004. Cela est si vrai qu'en la souscription de cette Chartre Guillaume frere de Fulco se qualifie Vicomte de cette Ville. Si ce témoignage n'est pas suffisant pour m'autôriser, en voici encore un autre tiré de mêmes personnes : c'est une donation faite l'an 1008. à l'Abaïe St. Victor par Pons Evêque de Marseille,

par Guillaume & par Fulco ses freres, où ils sont simplement qualifiés Seigneurs. *Ego* PONTIUS *Episcopus, & Ego* GUILLELMUS, *& Ego* FULCO *donamus monasterio apud Massiliam fundato mansum unum in villa Tritis. Facta carta anno Incarnationis* M VIII. *Domnus* PONTIUS *Episcopus ore ac manu roboravit.* DOMNUS WILLELMUS *frater ejus fir.* DOMNUS FULCO *frater ejus fir.*

IX. Par toutes ces observations, il est trés-vraisemblable qu'Honoré Evêque de Marseille, & Guillaume Vicomte de cette Ville son frere étoient fils de ce Seigneur apellé Guillaume, & que celui-ci avoit eu cette Vicomté. Toutefois pour ne rien assurer que de positif, je dirai que Guillaume frere de ce Prelat a été la souche des Vicomtes de Marseille. Il vêquit jusqu'en 1004. aïant laissé de Biliele son épouse Pons, qui succeda à Honoré son oncle en l'Evêché de Marseille, Guillaume II. & Fulco. Ce dernier se maria l'an 1005. avec Odile, & l'an 1069. il deceda sans enfans. Guillaume son frere aîné fut marié deux fois. Il épousa en premiere nôce Eissalene, & il en eut Guillaume III, Aicard, Pons II, qui fut Evêque de Marseille du vivant de Pons I. son oncle, Fulco II. & Geofroy. Il eut d'Etiennete sa seconde épouse Bertrand & Pierre. Guillaume mourut environ l'an 1046

X. Guillaume III, Geofroy & Pierre fils de Guillaume II. produisirent chacun une branche. Celles du premier & du troisiéme finirent en leurs petits fils, mais celle de Geofroy leur frere, qui fut sur-

nommé de Marſeille eut une plus longue durée & ſe diviſa en pluſieurs autres branches, dont quelques-unes tomberent en quenoüille. La premiere en la perſonne d'Adélaſie fille de Hugues Geofroy & épouſe de Raimond des Baux des Princes d'Orange. L'autre en celle de Mabile fille de Guillaume le Gros II. & épouſe de Gerar Ademar Souverain de Monteil, & Seigneur de Grignan, & la troiſiéme ſe termina à Barralle fille de Barral, qui épouſa Hugues des Baux de la même maiſon que Raimond. Au commencement du treziéme ſiecle ces trois Seigneurs vendirent aux Marſeillois la portion de la Vicomté, que chacun d'eux avoit recüeillie de ſon épouſe. Le Vicomte Roncelin en fit alors de même, & embraſſa la regle de Saint Benoît dans le monaſtere de Saint Victor.

Raimond Geofroy Seigneur de Trets & d'Olieres & frere de Roncelin formoit une autre branche. En 1216. il vendit aux Conſuls de Marſeille la portion qu'il avoit ſur la Vicomté, moyenant cent quarante-trois mille ſols royaux, les autres portions ayant été venduës à moindre prix par les Seigneurs des Baux, & de Monteil & par le Vicomte Roncelin. Burgondion Seigneur de Trets & d'Olieres fils du Vicomte Raimond Geofroy épouſa Mabile d'Agout fille d'Iſnard d'Agout Seigneur de Saut. Jaques Seigneur d'Olieres arriere petit-fils de Burgondion prit le nom & les armes d'Agout, en conſequence de la pretention qu'il XI.

avoit ſur une portion de la terre de Saut, pour les droits de Mabile d'Agout ſa biſayeule. La poſterité de Jaques d'Agout Seigneur d'Olieres a continué de mâle en mâle, & ſubſiſte encore en la perſonne des Barons d'Olieres, & des Seigneurs de Roquefüeil, du nom & armes d'Agout.

XII. Il ne me reſte plus qu'à parler des armoiries des Vicomtes de Marſeille. J'avois crû autrefois, qu'ils avoient porté de gueules à la croix clechée, vuidée & pommetée d'or, & je m'étois fondé ſur l'opinion de M. de Gaufridi & de l'Abé Robert, mais principalement ſur une copie de quelques-uns de leurs ſceaux, que j'avois tiré d'un regiſtre de M. de Peireſq, dont les originaux, dit-il, ſont aux Archives de l'Egliſe Cathédrale de Marſeille, où ſur le bouclier que ces Vicomtes tiennent à la main, il a une croïx clechée, vuidée & pommetée. Cependant aprés l'impreſſion de l'hiſtoire de Marſeille aïant eu moïen de voir tous ces ſceaux, qui ſont en plomb, je les ai trouvés en trés-bon état, ſans que j'y aye vû aucune croix, quelque atention que j'aye aporté pour les conſiderer. Auſſi le ſieur de Peireſq dans diverſes deſcriptions qu'il avoit faites de ces mêmes ſceaux, que feu Mr. le Conſeiller de Mazaugues m'avoit communiquées, tantôt dit qu'il y *paroit quelques veſtiges de la croix pommetée*, & tantôt il les décrit ſans faire aucune mention de cette croix, & tels que je les ai vûs en original. Aprés avoir reflechi ſur cette varieté, & aprés la

Robert Etat de Provence. tom. 2. p. 95.

considération que j'ai faite sur ces sceaux , je crois que les curieux ne trouveront pas mauvais que je me retracte , quelque veneration que j'aye pour un si excellent homme. Ces sceaux sont de Guillaume le Gros II, de Barral, de Roncelin & de Raimond Geofroy II, où ils sont representez à cheval tenant d'une main une épée nuë,& de l'autre un bouclier. On voit dans le revers de celui de Barral une barrique que nos Bergers apellent en leur patois un *Barrau*, faisant allusion à son nom , & dans le revers de celui de Raimond Geofroy on voit un pal , qui divise l'écusson en trois parties égales. L'opinion de Peiresq,de Gaufridi & de Robert aïant fait impression en moi , je tâcha de la fortifier par un écusson chargé d'une semblable croix, qui est sur un vieux crucifix dans l'Eglise St. Victor, & par le sceau de Barral des Baux Vicomte de Marseille. Mais ces armoiries sont de la noble & ancienne famille de St. Gilles de cette Ville perie depuis deux siecles , qui portoit de gueules à la croix clechée, vuidée & pommetée d'or , & Barral des Baux ne portoit dans son sceau parti de la croix clechée, qu'à cause de Beatrix d'Anduze sa femme, fille de Constance de Toulouse, & non pas par raport à Barrale sa mere Vicomtesse de Marseille. Cecile fille de Barral des Baux, & épouse d'Amé IV.Comte de Savoye portoit aussi par cette même raison l'étoile des Baux partie de la croix clechée, vuidée & pommetée.De tous les sceaux qui nous restent de

la maiſon des Vicomtes, il n'en paroît que trois chargez de quelque ſimbole ou armoiries. Barral comme nous avons vû, portoit dans le ſien *un Barrau* ou une barrique, Mabile fille de Guillaume le Gros, & épouſe de Gerar Ademar une tour & un pan de muraille crenelé, & Raimond Geofroy Seigneur de Trets & d'Olieres un pal. Jaques Seigneur d'Olieres l'un des décendans de celui-ci aïant recüeilli les droits de Mabile d'Agout ſa biſaïeule, prit le nom & les armes d'Agout, qui ſont d'or au loup raviſſant d'azur armé & lampaſſé de gueules.

AVIS AU LECTEUR.

POur donner toute l'autôrité qui est dûë aux memoires de Dom Polycarpe de la Riviere Chartreux, que je cite dans ces dissertations, j'ai crû devoir avertir le lecteur, que ce Religieux étoit né pour les belles lettres, & principalement pour la sience de l'antiquité. Voulant cultiver son inclination, il parcourut toute la France, & il visita tous les Savans pour profiter de leurs lumieres, & les Savans à leur tour profiterent de sa profonde érudition. Il entra dans les plus celebres bibliotheques, & dans les Archives des plus anciens monasteres, où il recüeillit ce qu'elles renfermoient de plus rare & de plus curieux. Revenu de son voïage avec une si ample moisson, il s'ocupa à composer l'histoire de tous les Evêques de ce Roïaume, comme ont fait depuis Mrs. de Sainte Marthe, & il finît celle de plusieurs Diocéses, entre autres les Annales de l'Eglise & de la ville d'Avignon. Bouche qui en l'année 1638. en vît le manuscrit à la Chartreuse de Bompas entre les mains de son auteur, dît que c'étoit une piece excellente, & prête à voir le jour. C'est ainsi que cet historien l'assure dans son avertissement sur l'histoire de Provence. Mrs. de Ste. Marthe & le P. Columbi Jesuite témoignent avoir reçû de lui de grands éclaircissemens pour les Evêques de Die. On les voit dans la Gaule Chrêtienne, aussi bien que dans une lettre que le P. de la Riviere écrivit l'an 1637. au P. Columbi, que celui-ci a inserée dans l'histoire des Evêques de Valance & de Die, où il fait un magnifique éloge de ce savant Chartreux.

L'amour qu'il avoit pour la Provence le porta à écrire sur tout ce qu'elle avoit de plus singulier & de plus remarquable. Cet ouvrage, selon le docte Gassendi dans la vie de Monsieur de Peiresq livre 6. pouvoit être comparé au travail d'Hercule, tant cet écrivain avoit surmonté de difficultez, & preparé de matieres. Je ne sçai par quel accident

ſes memoires & ſes manuſcrits furent malheureuſement diſperſez. Il en eſt pourtant tombé une partie entre les mains de M. Raybaud d'Arles Avocat en la Cour. Il les communique genereuſement, & il en donne même des copies à ceux qui les deſirent. Les extraits que je raporte ſont venus de lui, lorſque ces diſſertations étoient ſous la preſſe, & que la preface & les premieres fueilles furent tirées, ce qui m'a obligé à mettre ici cet avis, ſoit pour rendre juſtice au merite du P. de la Riviere, ſoit pour la reconnoiſſance que je dois à l'honnêteté de M. Raybaud.

Je ſuis encore redevable au trés-Reverend Pere de Sainte Marthe Benedictin & Prieur de l'Abaïe de Saint Denis en France, de m'avoir procuré l'hiſtoire manuſcrite du monaſtere de Montmajour compoſée par feu Dom Claude Chantelou de l'Ordre de Saint Benoît. Durant le peu de tems que je l'ai eüe, j'y ai puiſé des Chartres trés-curieuſes, qui m'ont beaucoup ſervi à éclaircir des points d'hiſtoire fort importans. Auſſi par un juſte retour j'ai fourni au P. de Sainte Marthe des actes des Evêques de Provence pour la ſeconde édition de la Gaule Chrêtienne, à laquelle il travaille actuellement, & que toute la France deſire avec toute l'ardeur, que merite l'ouvrage de ce ſavant Benedictin.

Comme il s'eſt gliſſé quelques fautes qui pourroient faire peine au lecteur, j'ai trouvé à propos de les reparer icy.

Page 14. Le témoignage de Glaber doit être redreſſé de cette maniere. *Qui paulo poſt in eodem Fraxineto ob exercitu* GUILLELMI *Ducis Arelatenſis, omnes ad internecionem deleti ſunt, & paulo poſt* OTHO MAGNUS MORITUR..

Page 18. ligne 25. on a ômis le nom de Hugues, qui a beaucoup contribué à developer l'un de principaux poins de l'hiſtoire des Comtes de Provence. CUIDAM HOMINI VIDELICET BLAVIÆ. Voici comme il y doit avoir CUIDAM HOMINI UGONI VIDELICET BLAVIÆ.

Page 38. le crochet du dernier degré de la table genealogique des Comtes de Venaiſſin n'eſt pas en place. Il

doit être immediatement dessous Raimond de S. Gilles, puis que ce fût lui qui eut pour fils Bertrand & Alfonce Jordain.

Page 47. ligne 16. fille de Bertrand *lisez* fille de Bernard Comte de la Marche, & de la Comtesse Amelie.

Page 74. ligne 23. & de son Empire le vingt-deuxiéme *lisez* & de son Empire le vint-&-uniéme. L'équivoque que j'ai faite là-dessus, n'affoiblit pas les raisons que j'ai aportées pour prouver la fausseté de cet acte. En effet qu'il soit datté de l'an vint-&-un, ou de l'an vint-deux de l'Empire de Frideric, il n'a pas moins toutes les marques d'une piéce fausse; car pour être veritable il auroit dû être marqué de l'an dixiéme de l'Empire.

Page 77. il faut ôter depuis la ligne 11. jusqu'à la ligne 18. & voici comme il y doit avoir.

Aprés cette donation il véquît encore plusieurs mois, & il mourut en l'année 1209. Le temps de sa mort est marqué dans les Archives de S. Jean d'Aix en ces termes; *Anno* MCCIX. GUILLELMUS *Comes Forcalquerii decessit*. Cette note obituaire est autôrisée par l'acte de donation de la Comté de Forcalquier que Garsende Comtesse de Provence fit à Raimond Berenger son fils le dernier de Novembre de l'an 1209. qu'on lit dans Bouche tom. 2. p. 188. dans lequel il paroit que Guillaume Ayeul de cette Princesse, qui est celui dont je parle, étoit déja decedé.

L'Extrait de l'acte que je produis en la même page, pour prouver que Guillaume IV. Comte de Forcalquier avoit été reçû sur la fin de ses jours au nombre des Freres Donats dans l'Ordre des Templiers, n'est pas sincere. Je l'ai raporté sur la foy du Pere Colombi qui l'a donné ainsi dans un traité qu'il a fait sur la ville de Manosque. Ces mots *in ultimis suis* qu'on disoit être dans la Chartre, & la datte de l'an 1209. m'avoient porté à l'attribuer à ce Prince qui mourut en la même année. Mais aprés que cette fueïlle a été tirée j'ai recouvré une copie entiere de cette Chartre, qui détruit absolument l'application que j'en ai faite

O

Car outre qu'on n'y trouve pas ces mots *in ultimis suis*, elle nous assure que c'étoit Guillaume de Sabran Comte Titulaire de Forcalquier qui entra dans l'Ordre des Templiers, & non point Guillaume Aïeul de la Comtesse Garsende. Le lecteur sera pleinement convaincu de ce point d'histoire par l'extrait de cette même Chartre que je donne icy plus au long. *Anno* MCCIX.*mense Decembri Ego* VVILLELMUS *Dei gratiâ Comes Forcalqueriensis filius quondam* GERALDI AMICI, *dono animam meam & corpus meum domui Militiæ Templi &c. hanc donationem feci in posse Fratris P. de Monteacuto Magistri & Fratris Vuillelmi Castelli Præceptoris Provinciæ, Et nos Frater Petrus de Monteacuto Magister recipimus vos supradictum* VV. *Forcalquerii Comitem in Donatum & Confratrem nostræ domûs. Hujus donationis nostræ testes sunt de Fratribus Templi, F.Guillelmus Castelli Præceptor Provinciæ,F. Bertrandus Præceptor Rue &c. De sæcularibus verò Domina* COMITISSA MATER *prædicti Comitis.* GERALDUS AMICI FRATER *ejus Raimundus suavis scriptor Fratris Guillelmi Castelli scripsit.*

La page 82. n'ayant pas été assez large pour contenir le nom de tous les Enfans de Hugues Geofroy II. Vicomte de Marseille, j'ai été obligé à continuër cette ligne Genealogique au bas de cette même page, & afin que le Lecteur ne fit aucune meprise, j'ai mis une † aprés le nom de Barral, & une semblable † avant celui de Raimond Geofroy & de Roncelin, pour donner à connoître que ceux-ci étoient les deux derniers fils de Hugues Geofroy II. & de Cecile.

ERRATA,

p. 14. ligne 16. qui l'avoit eue, *lisez*, qu'il avoit eüe.
p. 25. ligne 15. à la dissertation, *lisez* en la dissertation.
à la même ligne, à la section VII. *lisez* en la section VII.
p. 31 ligne 22. *monachiis*, lisez *monachis*.
p. 35. ligne 17. & l'Abé Robert, *lisez* & de l'Abé Robert.
p. 56 ligne 4. Comte Forcalquier, *lisez* Comte de Forcalquier.
p. 59 ligne 22. p. 65. ligne 16. ç'auroit, *lisez* sçauroit.
p. 60 ligne 25. *dno*, lisez *domo*.

